

DROIT ET INSTITUTIONS

Simone NASSÉ et Hervé BLEUCHOT*

Ce corpus bibliographique s'efforce de couvrir le champ juridique de la production scientifique éditée en 1994 de manière sélective et informative. Sélective, elle l'est doublement, par le fait des rédacteurs, mais aussi par le fait du hasard, puisqu'il est certain que nombre d'informations sur la production juridique concernant le Maghreb ont pu nous échapper.

Issue en grande partie de la base et réalisée grâce au fonds documentaire de l'IREMAM, notre bibliographie est le produit de sources multiples et tout particulièrement celle de l'IMA. Nous tenons à les en remercier, ainsi que les auteurs maghrébins qui nous ont communiqué leurs travaux.

Cette recherche documentaire, nous a conduits cette année à introduire de manière encore modeste, et certainement pas exhaustive, le **droit musulman**. Est-il besoin de justifier cette extension du champ de nos recherches bibliographiques? Les débats actuels au Maghreb et au Machrek sur le droit musulman ne peuvent laisser indifférents ceux qui s'intéressent au **droit maghrébin**. Cela d'autant plus que les deux domaines du droit (droit musulman et droit positif) ne sont plus autonomes. Dans le Monde arabe tout entier, le droit positif s'imprègne peu ou prou, mais indiscutablement de droit musulman, tandis que ce dernier tente de se renouveler, même chez ses partisans les plus conservateurs, à travers un *ijtihad* qui fait place sinon à des solutions, du moins à des techniques et à des débats issus du droit positif.

Cette imbrication des deux domaines s'observe aussi à travers les thèmes dominants de l'année, d'autant plus que les débats qui concernent le **droit positif** ne se trouvent plus seulement sous les rubriques classiques du droit, mais débordent sur celles du droit musulman. Les thèmes majeurs des années passées sont plus que jamais d'actualité : les musulmans face aux droits de l'homme, la laïcité dans les Constitutions, la *mudawwana*, le statut de la femme maghrébine. Un autre débat sous-tend et se mêle inextricablement à l'actualité, c'est celui des droits de l'homme face aux différents régimes politiques des Etats du Maghreb. Nous avons retenu dans cette rubrique les références où l'aspect juridique domine. Pour obtenir une vue plus globale sur ce thème, nous prions le lecteur de se reporter à la section « **Vie politique** ». Dans le même ordre d'idée, nous avons inclus quelques références doctrinales venant des auteurs maghrébins et susceptibles d'intéresser la communauté scientifique.

Cette sélection de notices bibliographiques, pour la plupart commentées, s'articule donc autour de deux axes distincts : Le droit musulman et le droit positif, que nous présentons ci-dessous.

* Avec la collaboration d'Ahmed CHAOUACHI, pour la partie en langue arabe.

Analyses

• ALDEEB Sami A. Abu Salieh – **Les Musulmans face aux droits de l'homme. Religion et droit et politique. Etude et documents**, Bochum, Winkler, 1994, 612 p.

L'auteur a voulu faire un recensement de tous les points de friction possibles entre « les positions des musulmans des pays membres de la Ligue arabe » et les droits de l'homme. Il se refuse à parler d'islam, car c'est pour lui une « notion abstraite couvrant les éléments les plus hétéroclites, tout comme le judaïsme et le christianisme » (p. 11).

L'ouvrage a un plan systématique en sept parties. La première, courte, comprend un historique et une description de ses sources. La seconde porte sur le respect de la vie, (avortement et limitation des naissances, peine capitale et châtiments corporels, mutilations sexuelles). La troisième traite de la discrimination religieuse (appartenance religieuse, liberté religieuse, droit au mariage, rapports parents-enfants, droit successoral, droits politiques). La quatrième concerne les rapports hommes-femmes (âge du mariage, consentement, polygamie, autorité de l'homme, répudiation, effets du mariage, droit au travail, droits politiques, droits à l'éducation). La cinquième réunit des analyses sur la justice sociale, l'esclavage, les rapports employeurs-employés. La sixième regroupe ce qui concerne les relations entre le pouvoir et l'opposition ou les minorités. Enfin la septième partie traite de questions internationales (jihâd, droits humanitaires, violences internationales et organisations internationales).

Chaque question est systématiquement subdivisée en quatre rubriques : textes internationaux, droit musulman classique, droit positif actuel des pays arabes, perspectives d'avenir. L'ouvrage se présente donc modestement comme une compilation, et, à ce simple titre il rendra de grands services. Dans le détail cependant l'auteur s'émancipe quelque peu de son parcours textuel, et place quelques commentaires – ou quelques coups de griffe – fort intéressants et souvent peu contestables. Il faut surtout remarquer en particulier ses subdivisions « perspectives d'avenir » qui font le point des polémiques en citant très utilement des auteurs de langue arabe connus et peu connus, surtout moyen-orientaux, les maghrébins étant un peu négligés.

Une critique que l'on pourra faire à ce livre est de mettre un peu tout sur le même plan et de mélanger les niveaux, c'est-à-dire de comparer ce qui n'est pas toujours comparable (notamment le droit et la « realpolitik »), ce qui est une démarche plus militante que scientifique. Sa méthode positiviste appelle aussi la critique. L'auteur n'utilise pas la notion de système juridique, en sorte qu'on voit défiler toutes sortes de textes, issus d'époques et de contextes différents, et mis sur le même plan. Un texte de loi, en effet n'a de sens que dans le système (juridique, mais aussi anthropologique) dont il fait partie, système daté et localisé, avec sa logique propre. Ainsi l'auteur aurait pu tirer un tout autre profit des comparaisons faites avec le droit judaïque (surtout le *Livre des commandements* de Maïmonide), qui semblent n'être là que pour régler quelques comptes avec Israël, s'il avait songé au système antique des rapports entre Etat et religion ; en effet, dans le droit judaïque, comme dans le droit musulman classique, comme dans le droit romano-chrétien (codes de Théodose et de Justinien), il existe un même système de normes et c'est de la maintenance ou de la restauration de ce système qu'il est question chez les intégristes de tout bord.

Mais il faut rappeler que l'objectif de Sami Aldeeb est modeste. Il serait injuste de lui reprocher de ne pas être à la fois historien, anthropologue, politologue, etc. Il nous fournit une documentation exceptionnelle par son ampleur, des textes pas faciles à trouver (18 annexes !), une bibliographie importante (19 pages en petits caractères !), sans compter quelques points de vue intéressants sur diverses questions. Ouvrage certes à dépasser, mais premier bilan, première synthèse, incontestablement utile, à lire et à travailler. (Hervé Bleuchot).

- AN-NA'IM Abd Allah – **Nahwa tatwir at-tachri' al-islâmî** (Pour l'évolution du droit musulman), traduit en arabe par Hussayn Ahmed Amîn, Le Caire, 1994, *Sinâ li-n-nachr*, 248 p.

C'est la traduction d'un ouvrage précédemment paru en anglais en 1990 aux Presses universitaires de Syracuse (New York). Abdallah An-Na'im est le disciple de Mahmud Taha, le fondateur des Frères républicains, pendu à Khartoum en 1985 pour apostasie, après une parodie de procès. On sait que pour Mahmud Taha, le droit islamique devrait être refondé à partir du message universel du Prophète Mohammed, celui de la Mecque, et en faisant passer au second plan le message particulier aux Arabes de Médine et au premier Etat islamique. Ainsi les sourates de Médine, qui abrogent les sourates de la Mecque en droit classique, se trouveraient être abrogées, dans le second temps de l'histoire que nous vivons, par les sourates de la Mecque.

Selon An-Na'im tout texte d'origine divine passe par le cerveau humain avant de déboucher dans la pratique. Cette compréhension humaine du divin change donc nécessairement avec les temps et les lieux. Cette évidence montre que les débats entre chari'a et droit positif sont complètement faussés parce que la chari'a est avant tout l'œuvre des fuqahas du temps passé. Actuellement certains (conservateurs, islamistes...) persistent à lire le message divin avec les yeux du moyen âge, et à imposer cette vision, cela à des fins politiques et économiques évidentes, alors que l'ensemble des musulmans s'efforce de lire le message avec les yeux du vingtième siècle parce qu'ils doivent le vivre au vingtième siècle (p. 17-18).

Dans cet ouvrage An-Na'im montre dans le détail la nécessité d'une réforme profonde du droit islamique dans ses aspects contradictoires avec les droits de l'homme et le droit international. Il passe impitoyablement en revue les inconséquences du jihâd, de l'inégalité entre l'homme et la femme, des peines trop sévères du droit pénal musulman, etc. Il montre que ces conceptions du droit islamique sont souvent mal appuyées dans la tradition originelle du Coran et de la Sunna. Selon lui, la plupart des auteurs (islamistes ou réformistes ou laïcisans) ont évité jusqu'ici d'aborder franchement les problèmes, restant prisonniers d'une herméneutique dépassée, ou se noyant dans la procédure (comme à propos de l'affaire Rushdie). Sauf Mahmud Taha.

An-Na'im en appelle aux musulmans pour qu'ils s'engagent à garantir les droits de l'homme pour tous, cela à partir de leur foi, et même s'ils refusent la méthodologie proposée par Mahmud Taha. La laïcité nouvelle, qu'ils doivent fonder au nom de l'islam, dépasse l'opposition factice entre la laïcité et la théocratie, opposition que certaines manœuvres intéressées ont monté en épingle. L'auteur insiste en particulier sur le rejet de la peine d'apostasie qui est pour lui une nécessité absolue pour les intellectuels musulmans, condamnés sans cela à répéter, dans la crainte, les formules du passé, ce qui ne ferait que maintenir l'islam dans la stagnation intellectuelle. Et chose rare, il appelle aussi les non-musulmans à coopérer à cet objectif de réforme du droit islamique, par solidarité humaine (p. 235). (Hervé Bleuchot).

- **Politiques législatives**, in Colloque franco-égyptien « les problématiques du champ juridique : Egypte, Tunisie, Algérie, Maroc », Le Caire, CEDEJ, coll. Dossiers du CEDEJ, 1994, 192 p.

Ce livre est le recueil des communications présentées à un colloque de 1990, tenu au Caire.

La première partie : « De la construction à la contestation des politiques législatives » présente les politiques législatives des trois Etats du Maghreb et de l'Egypte (deux absents : le Soudan et la Libye). Ramdane Babadji, montre le « syncrétisme » de la législation algérienne, en grande partie dû à la perpétuation souterraine des lois coloniales, et à l'impossibilité (politique?) de trancher entre des logiques juridiques différentes. William Sulayman Qallada évoque quelques uns des débats qui ont eu lieu au moment de la préparation du célèbre code civil égyptien et comment Sanhourî fut attaqué sur sa droite par les partisans de la chari'a qui n'avaient pas vraiment étudié la question. Sana Derouiche Ben Achour décrit l'enseignement du droit en Tunisie et comment la Tunisie indépendante a opté en faveur du droit positif. Rachid Filali Meknassi concentre son attention sur la période précoloniale et sur celle du Protectorat au Maroc. Il montre

l'importance du rôle de l'économie (capitaliste en particulier) pour expliquer le droit moderne et la marginalisation du droit musulman et du droit coutumier. Richard Jacquemond, dans un article très fouillé, décrit le fonctionnement de la Haute Cour constitutionnelle égyptienne et les grandes lignes de sa jurisprudence inspirée par un idéal libéral et démocratique conçu comme concordant avec les valeurs religieuses. Sukeïna Bouraoui étudie le droit pénal tunisien en soulignant qu'il constitue la réception des droits de l'homme en Tunisie, qui, même s'ils venaient à être oubliés, agiraient toujours au moins comme la « mémoire de l'eau ». Enfin Jean Robert-Henry essaie une véritable sociologie des approches du droit des pays arabes en montrant le balancement de la recherche entre une vision codificatrice et une vision anthropologique, et en décrivant les grandes tendances de la recherche actuelle.

La seconde partie (« La réinvention de la politique législative ») est plus brève. Si la Libye est toujours absente, le Maroc et l'Algérie aussi. Le Soudan fait son apparition avec un article de Mustapha Khayati sur les conséquences législatives de la pensée du soudanais Mahmud Taha, pensée révolutionnaire et universaliste et en même temps profondément religieuse. Slim Laghmani, après des précisions terminologiques très justes, analyse dans le cas tunisien, la contradiction fondamentale du concept « islam, religion d'Etat », puisque l'un ou l'autre terme veut le monopole du droit. Deux articles sont consacrés à l'Egypte, par Bernard Botiveau et Nabil Abd al-Fattah, retraçant la montée de la contestation islamiste dans l'appareil judiciaire et notamment après la modification de l'article 2 de la Constitution. Enfin celui de Soufi Abu Taleb se veut plus général (pays arabes) et défend le point de vue de la restauration de la charï'a, ce qui pour lui, ne nuirait nullement aux non-musulmans et ne signifierait pas l'instauration d'un gouvernement théocratique. (Hervé Bleuchot)

• **BOTIVEAU Bernard – Loi islamique et droit dans les sociétés arabes**, préface Jacques Berque, Karthala-IREMAM, 1993, 384 p.

Voici un important travail d'histoire sociale du droit. L'auteur analyse une période clef de l'histoire du droit (XIX^e siècle, mais surtout XX^e siècle) pour l'Egypte et la Syrie. Si B.B. tente bien de nous dire dans l'introduction que son texte repose sur trois hypothèses (l'importance des idéologies réformiste et islamiste, l'apparition d'une nouvelle pratique du droit depuis les réformes institutionnelles et l'apparition corrélative de nouveaux usages du droit), il va bien au-delà de la simple démonstration de ces trois propositions et propose un parcours bien plus complexe. L'ouvrage est divisé en neuf parties, traitant à chaque fois de l'histoire d'un problème sous ses divers aspects. Ce plan est quelque peu critiquable et il expose l'auteur à des redites, des rappels ou des anticipations parfois déroutantes. C'est dire que ce livre impose une lecture attentive, méditative même, mais il est riche et apporte beaucoup. C'est dire aussi que ce que l'on pourra relever ici sur le contenu de l'ouvrage n'en donnera qu'un aperçu très partiel.

Les trois premières parties font un « bilan des savoirs ». Dans la première (« La loi islamique dans l'enseignement azharien contemporain », p. 25-74), B.B. évoque, entre autres points intéressants, le rôle du fiqh comme référent individuel et collectif, la manière avec laquelle ce legs ancien est reçu et enseigné dans l'université d'Al-Azhar et à Damas, ainsi que les éléments principaux d'une théorie actuelle de la charï'a. La deuxième partie (« Les études orientales et le droit musulman », p. 75-102) présente un bilan des études d'islamologie jusque dans les années cinquante. B.B. y souligne les principaux débats qui ont agité la discipline, en particulier celui portant sur « l'immobilisme du fiqh », et le refus de ces travaux en milieu musulman. La troisième partie (« Du réformisme islamique aux révolutions nationales », p. 103-137) analyse la pensée juridique des réformistes et leur influence, puis les réformes judiciaires et législatives de l'époque libérale et nassérienne (cette dernière ayant aussi un projet de réforme du fiqh). Les trois parties suivantes traitent du processus de modernisation institutionnelle. La quatrième (« Les signes de la modernité juridique : codes, cours et avocature », p. 139-165) retrace les grands moments de l'histoire des codifications en Egypte (avec le célèbre Al-Sanhûrî) et en Syrie (où eut lieu un véritable « coup d'Etat législatif »), puis celle de l'organisation judiciaire avec la naissance des barreaux égyptien et syrien, signes certains d'une profonde mutation. La cinquième partie (« la réforme à l'œuvre : l'enseignement du droit », p. 167-189) montre l'importance de l'influence française dans la formation des

juristes égyptiens et syriens. La sixième (« Ambivalence du droit de la famille », p. 191-231) est l'une des plus neuves : après avoir décrit le contenu des principales réformes du statut personnel dans les deux pays, B.B. analyse longuement la jurisprudence égyptienne en la matière. On verra que l'embarras du juge est au moins aussi grand que celui du législateur, tiraillés qu'ils sont entre deux systèmes de normes et devant trancher dans le vif des conflits très concrets et souvent douloureux.

Les trois dernières parties ont une logique moins évidente. La septième partie (« Constructions sociales du droit », p. 233-269), fort intéressante, nous introduit aux réactions de la société. Elle montre la contestation islamiste chez les juges, mais aussi les pratiques des « usagers » de la justice, ces justiciables qui doivent vivre avec le système en inventant des stratégies de contournement de la loi comme le changement de religion ou les mariages dits pudiquement « coutumiers » ou « temporaires ». L'analyse des faits de vengeance en Egypte que fait ensuite B.B. montre l'incapacité de cette institution traditionnelle (la vengeance) de régler les conflits, même quand les plus hautes autorités de l'Etat et de la religion ont patronné un arrangement. La huitième partie (« Le fardeau de la politique législative » p. 272-302) revient sur l'histoire législative en montrant les « antinomies des usages politiques du droit » où l'on voit un gouvernement prôner un islam tolérant mais pourchasser les islamistes et des islamistes prêts à confisquer la démocratie, mais qui en appellent aux droits de l'homme pour se sortir de prison. Une importante section de cette partie compare le code civil de 1948 en Egypte au projet égyptien de code civil islamique, qui malgré tout comporte une grande part d'innovation. Enfin la neuvième partie (« Le renouvellement des usages du droit » p. 303-326) est comme une conclusion. B.B. caractérise très finement la nature du droit positif des pays arabes et du droit musulman, devenu de toute évidence une source réactivée. Il termine sur l'exposé des contraintes de la politique législative (nécessité de l'universalité, nécessité d'une légitimité pour l'autorité) face aux diverses tendances idéologiques. Pour lui, en fin de compte le jeu reste très ouvert, « un large éventail de possibilités » existe. Comme on a essayé de le faire sentir l'ouvrage est dense et mérite d'être lu et relu. L'histoire du droit se révèle ainsi un excellent point de vue pour apercevoir bien des aspects méconnus des sociétés musulmanes. Les cas de l'Egypte et de la Syrie – comme celui du Soudan – sont exemplaires. Beaucoup d'idées dites à propos de ces pays pourraient se dire aussi du Maghreb. (Hervé Bleuchot).

• **BLEUCHOT Hervé – Les cultures contre l'homme ?** Essai d'anthropologie historique du droit pénal soudanais, préface de Norbert Rouland, Aix-en-Provence, 1994, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 480 p.

H.B. « se propose d'étudier l'histoire des systèmes juridiques qui se sont succédé et fécondés au Soudan en prenant comme angle d'attaque le droit pénal, et en les confrontant aux théories modernes des droits de l'homme et du pluralisme juridique... Il analyse ainsi les structures juridiques des sociétés traditionnelles acéphales et à pouvoir centralisé, des diverses sociétés islamisées, avant de consacrer une large partie de son ouvrage à l'introduction du système anglais et à son influence sur les cultures juridiques autochtones. La thèse se termine par une rapide évocation du système « néo-islamique », couvrant la seconde partie du xx^e siècle... A travers et au-delà du cas soudanais, H.B. pose la question de la compatibilité du droit musulman avec nos systèmes juridiques modernes. Il y répond sans ambiguïté. Si le droit musulman est divers, et peu stable, son caractère religieux et son inclination au prosélytisme le disqualifient en tant que droit universel, alors que la nature laïque des droits occidentaux leur permet de mieux jouer le rôle de référent trans-culturel ». (Extrait du CR de Norbert Rouland, *Droits et cultures*, 27, 1994).

• **AMAZI Mohieddine – Précis de droit criminel**, Rabat, APREJ-Dar Nachr al maarifa, 1994, 280 p.

Ce petit précis de droit pénal général et de procédure pénale marocaine se recommande parce qu'il constitue un bon résumé de la matière, assorti d'une bibliographie fort utile. Le droit pénal marocain est un droit très largement inspiré du droit français et n'introduit aucune logique fondamentalement différente. On y retrouvera donc sans surprise les

grandes rubriques habituelles de nos traités : en droit pénal général l'élément légal, matériel et moral de l'infraction, les différentes sanctions, leur aggravation ou leur atténuation, etc. ; en procédure l'action publique, l'action civile, l'instruction, le procès et les voies de recours. L'auteur ne peut se départir d'une certaine admiration pour les principes du droit positif actuel et il cite deux fois le préambule du code de procédure pénale : « Seule une procédure pénale qui présume l'innocence des inculpés, fixe les limites infranchissables aux arrestations et détentions, garantit l'inviolabilité des domiciles, respecte l'exercice du droit de propriété, assure la liberté de la défense, qui, en un mot, protège les citoyens contre les erreurs et les abus commis au nom de la société, est digne d'un pays libre ». (p. 24 et 280).

Toutefois ces codes n'ont pratiquement pas été modifiés depuis 1959 et 1965. Tous deux auraient besoin d'une réforme sans cesse remise. Le code pénal en particulier est vieillissant face aux nouvelles formes de criminalité (informatique, économie, écologie, biologie), ou encore au regard du développement des normes internationales ou des nouvelles conceptions de la peine. De plus, selon l'auteur, la revendication islamiste « ne peut être complètement ignorée » (p. 277) quoiqu'il indique bien qu'elle résulte d'un sentiment de « frustration qui nourrit le besoin d'une revanche » (p. 278). Curieusement, sur ce sujet, il affirme, sans justifier, que le droit marocain n'est laïc qu'en apparence et que l'islam continue de le nourrir (p. 14).

Enfin l'auteur souligne bien la pauvreté des sciences criminelles (criminologie, sociologie du droit, histoire du droit...). Aussi ne peut-on lui reprocher de reprendre les « thèmes officiels » de l'historiographie marocaine. Par exemple, peut-on dire que le Protectorat est le seul responsable de la marginalisation du droit pénal musulman ? Comme dans les autres pays arabes, il semble bien que le refoulement du droit pénal, la marginalisation du *cadi*, la permanence des coutumes (ou de pratiques comme le *'amal fassi*) se soient produits bien avant la colonisation et que celle-ci ait eu surtout le tort d'officialiser un état de fait inadmissible pour la théorie musulmane, mais parfaitement admis dans la pratique. Quoiqu'il en soit, ce champ de recherche devrait être travaillé en urgence, ce qui, plus assurément que d'autres démarches ou répressions, mettraient les étudiants devant une vision non mythologique du passé du droit musulman. (Hervé Bleuchot).

• BASRI Driss, ROUSSET Michel et VEDEL Georges (eds) – **Le Maroc et les droits de l'homme. Positions, réalisations et perspectives**, Paris, L'Harmattan, 1994, 505 p.

Au Maroc, la révision constitutionnelle de 1992 consacre solennellement les droits de l'homme. Dans le préambule, le Maroc « ... réaffirme son attachement aux Droits de l'Homme tels qu'ils sont universellement reconnus ». Dans ce contexte, les directeurs du collectif ont voulu à la fois rappeler les sources et fondements des droits de l'homme dans l'islam, dresser un bilan des réalisations en faveur des droits de l'homme au Maroc et esquisser des perspectives d'élargissement de leur horizon.

L'ouvrage se présente en trois parties qui abordent respectivement les sources philosophiques et historiques des droits de l'homme, leurs fondements juridiques, et la mise en œuvre de leur protection. Les droits de l'homme procèdent à la fois de la modernité et d'une certaine tradition, montre d'abord M.A. Sinaceur. Modernité, à travers l'expérience de la liberté et l'éveil à l'esprit de justice liés à l'Etat de droit. Tradition, issue à la fois du droit naturel et de la culture islamique, même si c'est la culture des Lumières qui a engendré la conception légale et déclarative des droits de l'homme. La rencontre, ancienne, de l'islam avec les droits de l'homme est davantage morale que juridique. Les principes islamiques propres à légitimer les droits de l'homme sont l'attachement à la vie et à la dignité de la personne humaine, le principe de liberté religieuse, celui du respect de la demeure, etc. Mais il importe, rappelle l'auteur, d'« historiciser » les droits de l'homme.

A. Saaf reprend le débat de l'universalité/spécificité des droits de l'homme. Pour l'universalité, l'auteur souligne le nombre élevé de conventions internationales et régionales signées ou ratifiées, et qui attestent de l'adhésion croissante aux principes communs. Selon l'auteur, les « méthodes souples » (acceptation partielle, convention par étapes, application modulée, etc.) participent efficacement à la consolidation du « noyau dur » des droits. La perspective juridique, avec notamment le concept d'Etat de droit,

permet justement de limiter les abus de l'analyse culturaliste du « droit à la différence ». C'est ce que le doyen R.J. Dupuy nomme le mécanisme d'« intégration ». L'auteur constate que le droit international s'efforce de parvenir à surmonter les divergences en la matière en assurant, d'une part, une intégration idéologique de la communauté internationale et, d'autre part, une intégration normative et institutionnelle.

La constitution marocaine, note S. Ibraï, a institué dès l'indépendance les rapports entre l'Etat et les citoyens sur le principe du respect de la dignité humaine et la reconnaissance des libertés publiques. Ainsi du Code des libertés publiques de 1958, de la Charte fondamentale de 1961 (tous deux incorporés au bloc de constitutionnalité), du Code de procédure pénale de 1959 et du Chapitre I^{er} des Constitutions de 1962, 1970, 1972, qui tous comportaient des dispositions relatives aux droits de l'homme. Par l'insertion dans le préambule de la constitution, révisée et adoptée en 92, le Maroc moderne marque son attachement à ces droits, désormais incorporés au droit positif marocain. L'auteur traite ensuite des incompatibilités qui peuvent en résulter dans l'ordre interne marocain, en particulier dans ses dispositions relatives à l'ordre public islamique et à la sécurité de la Nation. En sus des obstacles de nature juridique, l'auteur souligne le poids des obstacles de nature sociologique.

En matière de protection des droits, les auteurs soulignent le rôle des instances juridiques et consultatives : la Cour Suprême du Royaume, les tribunaux administratifs et le Conseil Consultatif des droits de l'homme. La contribution du président M. Azoulay met en lumière le rôle des Principes Généraux du Droit sur lesquels les chambres administrative et constitutionnelle de la Cour Suprême fondent leurs décisions lorsqu'elles statuent sur les atteintes à la liberté individuelle et sur la légalité de l'action administrative.

Insistant sur ce qu'il considère comme un progrès du Maroc vers l'Etat de droit, le président M. Rousset note que la révision de 92 qui crée le Conseil Constitutionnel (art. 76), étend les compétences de celui-ci au contrôle de la conformité des lois ordinaires à la constitution (art. 79). Outre le Roi, le Premier ministre et le Président du Parlement, le Conseil peut désormais être saisi par le quart des membres de la chambre des représentants. Pour sa part, le doyen G. Vedel affirme qu'il y a « co-extension » entre les D.H. et le contrôle de constitutionnalité des lois.

L'ouvrage se termine sur le bilan dressé par le professeur D. Basri, de l'action de l'Etat en matière des D.H. L'auteur évoque l'évolution et la consolidation du cadre institutionnel relatif à la protection des D.H. au Maroc. Il fait remarquer que la défense des D.H. tire profit de la politique de décentralisation et de la réorganisation administrative du pays dans le sens de la « démocratie locale ». Ouvrant des perspectives d'action à venir, l'auteur considère que la garantie aujourd'hui effective des droits fondamentaux, doit s'accompagner de la promotion nécessaire des droits économiques et sociaux, individuels et collectifs. (Mourad Errarhib).

Bibliographie en langues européennes

Droit musulman

– ALDEEB ABU-SAHLIEH Sami A. – **Les Musulmans face aux droits de l'homme, religion et droit et politique. Etudes et documents.** Bochum, Winkler, Verlag 1994, 610 p.
(Analyse *supra*).

– ALDEEB ABU-SAHLIEH Sami A. – Le délit d'apostasie aujourd'hui et ses conséquences en droit arabe et musulman, *Islamochristiana*, vol. 20, 1994, p. 93-116.

– ALI-KARAMALI Shaista, DUNNE Fiona – The Ijtihad controversy, *Arab Law Quarterly* (3), 1994, p. 238-257.

Analyse du concept « ijtihad » qui autorise les juristes musulmans à utiliser leur libre arbitre et à interpréter les textes du Coran suivant le cas à résoudre. Différentes écoles, plus ou moins « ouvertes » ont participé à cette polémique, depuis le 10^e siècle.

– AL-ZWAINI Laila, PETERS Rudolph – **A Bibliography of islamic law, 1980-1993**. Leiden, New York, E.J. Brill, 1994, 239 p.

– AN-NA'IM Abd Allah – **Nahwa tatwir at tachri' al islâmî** (Pour l'évolution du droit musulman), traduit en arabe par Hussayn Ahmed Amîn, Le Caire, 1994, Sinâ li-n-nachr, 248 p.

(Analyse *supra*).

– BLEUCHOT Hervé – **Les cultures contre l'homme? Essai d'anthropologie historique du droit pénal soudanais**, Norbert Rouland (préf.), Aix-en-Provence, 1994, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 480 p.

(Analyse *supra*).

– BORRMANS Maurice – Droit, foi et raison en Islam, *Horizons maghrébins* (25-26), 1994, 37-47 (10 p.).

Analyse du rapport entre loi positive divine (chariaa) et loi positive humaine (qanun) et la raison, autonome et critique; comment les pays musulmans ou pouvoir et religion sont intimement liés, selon les intérêts du moment, interprètent-ils les fondements de la morale et du droit?

– BOTIVEAU Bernard – **Loi islamique et droit dans les sociétés arabes. Mutations des systèmes juridiques du Moyen-Orient**, Jacques Berque (préf.), Paris, Karthala et Aix-en-Provence, Iremam, coll. Hommes et Sociétés, 1993, 379 p.

(Analyse *supra*).

– BOUACHBA Taoufik – Le statut de la Cour Islamique Internationale de Justice, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 219-245.

Etude sur la Cour Islamique internationale de Justice dont le statut a été adopté par l'Organisation de la Conférence Islamique en 1987. S'inspirant du modèle de la Cour Internationale de Justice, la CIIJ comporte cependant une originalité : la primauté de la chariaa islamique par rapport au droit international positif.

– CONAC Gérard et AMOR Abdelfattah (eds) – **Islam et Droits de l'homme**, Ibrahim Fall (préf.), Paris, Economica, coll. La vie du droit en Afrique, 1994, 97 p.

« En cette fin de siècle, les Droits de l'homme s'affirment comme la principale référence politique autour de laquelle on tente d'articuler la légitimité du pouvoir dans les sociétés humaines. Toutefois, cela ne va pas sans susciter des controverses, soulever des objections et provoquer des résistances au sein d'une communauté internationale composée de peuples et de sociétés aux civilisations, cultures et religions diverses... Les éminents spécialistes de l'Islam dont les travaux enrichissent ce recueil empruntent la seconde démarche. A travers l'exégèse des textes, ainsi que par des analyses et des réflexions d'une grande pertinence, ils tentent de dépasser la polémique et renouvellent l'approche du débat juridique sur les convergences et les divergences existantes entre les normes internationales actuelles en matière de Droits de l'homme et les exigences de l'Islam... L'analyse ne se situe pas seulement sur le terrain du dogme, du droit et de la science politique. Elle tient également compte des données philosophiques, anthropologiques et sociologiques – comme des préoccupations identitaires –. » (Extrait préface I.F.).

- JOHANSEN Baber, FABRE Thierry, ZABBAL François – Droit musulman et droit européen, *Qantara*, vol. 13, oct.-déc. 1994, p. 61-63.
- LAGHMANI Slim – **Eléments d'histoire de la philosophie du droit. Le discours fondateur du droit. t. 1. La nature, la Révélation et le Droit.** Tunis, Cérès Productions, 1993, 308 p.
- OULD EL BARA Yahya – Fiqh, société et pouvoir. La conception de la société et du pouvoir des théologiens-légistes (fuqaha') mauritaniens. Nouakchott, Institut mauritanien de recherche scientifique, Faculté des lettres, 1994, 231 p. [Edition en langue arabe]. (Pour l'analyse se reporter à la bibliographie 95).

Droit positif

MAGHREB-MONDE ARABE-GÉNÉRALITÉS

- BEN ACHOUR-DEROUCHE Sana – Etats non sécularisés, laïcité et droits des femmes, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 297-311.
Examen de la question de la laïcité dans ses rapports à l'Islam et à l'Etat d'une part et d'un statut juridique de l'Islam en tant que religion d'Etat dans les trois pays du Maghreb.
- BEN SALAH H., BOUJEMAA R., ROUSSILLON H., HEN C. (eds) – L'Etat et les professions au Maroc et en Tunisie, *Revue franco-maghrébine de droit* (2), 1994, 214 p.
Etude sur la représentation des intérêts professionnels et leurs rapports avec l'Etat; représentation des professions au sein des assemblées nationales et locales, des instances gouvernementales, contrôle des pouvoirs publics sur les professions, organisation des structures encadrant les professions.
- BOUONY Lazhar – La cour maghrébine de justice, *Revue belge de droit international* 26 (2), 1993, p. 351-373.
Etude portant sur le fonctionnement de cette juridiction internationale et originale créée par le Traité de Marrakech en février 1989.
- BRAHMI Abdel, THÉRON Jean-Pierre (eds) – Le juge protecteur des droits de l'homme, *Revue franco-maghrébine de droit* (1), 1993, 232 p.
- CHARQI Mimoun – **Essai sur le droit des sociétés transnationales.** François Rigaux (préf.), Rabat, Editions Attawasul, 1994, 319 p.
Le présent ouvrage... aborde des thèmes aussi divers que l'ordre juridique transnational, le statut juridique des sociétés transnationales, les rapports entre Etats et sociétés transnationales, par le droit international du développement (1^{re} partie), avant d'en venir à la réglementation et au règlement des différends économiques transnationaux, en traitant des réglementations nationales, transnationale et internationale, relatives aux sociétés transnationales, puis du règlement pacifique des différends économiques transnationaux (2^e partie). – (Extrait de l'introduction).
- DELAUNAY Jean-Claude – **Services, cultures, mondialisation : Les services juridiques dans les relations économiques euro-arabes.** Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994, 374 p.
A partir d'une enquête effectuée auprès de cabinets d'avocats et de juristes impliqués dans la négociation de contrats euro-arabes, cet ouvrage analyse deux domaines d'investigation : d'une part, les conditions générales de travail des offreurs de prestations,

fondées sur la matière juridique et textuelle réglant les relations d'affaires, le comportement des tribunaux publics, civils et commerciaux et les comportements individuels des agents économiques d'où émane la demande de prestations juridiques. D'autre part, la régulation culturelle de l'arbitrage commercial international entre Arabes et Européens, puis les institutions privées à l'œuvre dans les relations économiques euro-arabes, dont l'une des fonctions est d'assurer la communication interculturelle.

– Document du Sommet de l'OUA à Tunis, *Etudes internationales* (52), 1994, 214 p. et 105 en langue arabe. (Numéro spécial).

(Se reporter à l'article ci-dessous, classé à Mahiou Ahmed).

– DUPRET Baudouin – Violence juridique et dualité normative dans le monde arabe, *Les cahiers du monde arabe*, 1994, 31 p.

La « violence juridique », serait de deux types : « la situation où le droit, en tant que corpus de règles contraignantes, contribuerait à sa propre négation ou, plus exactement, à la négation de la justice... (cas d'espèce d'un ensemble normatif mis au service de la perpétuation d'un système politique en crise de légitimité) », ou « situation d'un ordre normatif venant contester la légitimité d'un autre ordre normatif ou venant contester la hiérarchie instituée entre ce dernier et lui-même », ce qui correspond plutôt à une pluralité d'ordres normatifs en concurrence. L'auteur conclut sur le potentiel novateur de chacune de ces dualités normatives. – (Extrait de la présentation). On trouvera également cet article publié par les Ed. du CERMAC à Louvain-la-Neuve. Chez le même éditeur Baudouin Dupret a publié en 1995 une contribution de 25 p. intitulé « Politique, religion et droit dans le Monde arabe ».

– FERREIRA DU CUNHA Paulo – Pensée juridique et politique dans la poésie luso-arabe, *Revue juridique politique et économique du Maroc* (27), janv.-juin 1993, p. 13-27.

Essai sur la place de la réflexion juridique et de la théorie politique dans la poésie arabe et portugaise.

– **Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme.** Genève, Centre pour les Droits de l'Homme, coll. Fiche d'information; 19, 1994, 18 p.

Fiche d'information visant à donner un aperçu des institutions nationales, leur fonctionnement et leur place dans la protection et la promotion des Droits de l'homme aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

– JAHSEL Selim – La lente acculturation du droit maghrébin de la famille dans l'espace juridique français, *Revue internationale de droit comparé*, 46 (1), janv.-mars 1994, p. 31-58.

(Voir chapitre *Maghrébins en Europe*).

– KEMICHA Fathi – Perspectives de développement de l'arbitrage commercial international dans les pays arabes, *Cahiers juridiques et fiscaux de l'exportation* (1), janv. 1994, p. 43-64.

– MAHIOU Ahmed – La communauté économique africaine, *Etudes internationales* (52), 1994, p. 5-44.

Ce numéro spécial de la revue *Etudes internationales*, consacré au 3^e Sommet de l'OUA (Tunis, 13-15 juin 1994) regroupe : discours des personnalités présentes, résolutions (p. 75-105), charte de l'OUA, traité d'Abuja du 3 juin 1991 instituant la communauté économique africaine. Ces textes sont traduits en arabe et en anglais pour la plupart, mais certains ne se trouvent qu'en arabe (discours de Yasser Arafat), ou en français (traité de 1991, décision et déclaration relatives au mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits).

Cet ensemble est introduit par un article d'Ahmed Mahiou sur la Communauté économique africaine (1991). L'auteur en présente d'abord la genèse au sein de l'OUA et en analyse, en juriste, les institutions. Certains organes sont communs avec l'OUA (conférence des chefs d'Etats et de gouvernement, conseil des ministres, commission économique et sociale, secrétariat général), d'autres sont propres (parlement panafricain, cour de justice, comités techniques). A.M. examine ensuite la stratégie d'intégration de la CEA, qui, en fonction d'un calendrier précis, vise d'abord à la création d'intégrations régionales, puis à leur harmonisation, enfin à la mise en place d'un marché commun à toute l'Afrique. Selon A.M., ce projet, « à la fois utopiste et réaliste », sous-estime les obstacles tant internes qu'externes à une intégration de l'économie africaine. De nombreuses références enrichissent cette contribution.

– OUGUERGOUZ Fatsah – **La Charte africaine des Droits de l'homme et des peuples. Une approche juridique des droits de l'homme entre tradition et modernité.** Kéba Mbaye (préf.) et Georges Abi-Saab (avant-propos), Paris, PUF, coll. de l'IUHEI-Genève, 1993, 479 p.

L'auteur juriste algérien, fonctionnaire auprès des services de l'ONU, analyse d'un point de vue juridique, l'évolution des DH et nous livre un examen approfondi du contenu normatif et institutionnel de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981).

– **Politiques législatives. in Colloque franco-égyptien « les problématiques du champ juridique : Egypte, Tunisie, Algérie, Maroc »**, du 3 au 5 févr. 1990 au Caire, Nabil 'Abd al Fattah et Bernard Botiveau (présent.), Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman Aix-en-Provence, Centre d'Etudes Politiques et Stratégiques d'Al-Ahram et Centre d'Etudes et de Documentation Economique Juridique et Sociale. Le Caire, CEDEJ, coll. Dossiers du CEDEJ, 1994, 192 p.

(Analyse *supra*).

– RUDE-ANTOINE Edwige – **Le statut personnel. Mariage, filiation, divorce. Algérie, Maroc, Tunisie, Côte-d'Ivoire, Mali, Sénégal. Etude comparative.** Paris, ADRI, coll. Savoirs et perspectives, 3, 1994, 53 p.

La question du statut personnel, « qui a une dimension sociologique surbordonnée à une transformation en profondeur de la condition économique des pays », est étudiée dans les trois pays du Maghreb et en Afrique de l'Ouest, à partir de ses différents éléments : le mariage (volontariste, structurel, matériel, charnel, rituel), la filiation (dans la loi musulmane et ses interprétations en droit malékite et hanafite), légitime, adoptée, hors mariage (en Afrique), le divorce (dans la loi musulmane, ses formes et ses effets au Maghreb) par consentement mutuel (Sénégal) ou répudiation (Mali). Enfin, les auteurs étudient le statut personnel des étrangers musulmans en France (présence du wali, mariage par mandat, polygamie, répudiation, filiation), et ses éventuels conflits entre droits maghrébins et droit français.

ALGÉRIE

– Actualité juridique. S. Zikara (coord.), **Idara** (1), janv.-juin 1994, p. 117-142; (2), juill.-déc. 1994, p. 55-75; (1) janv.-juill. 1995, p. 109-132.

Ces trois numéros recensent les données bibliographiques des décrets et arrêtés interministériels relatifs à l'actualité juridique du deuxième semestre 1993 et de l'année 1994. Classé en fonction des différentes structures administratives, du milieu administratif et des moyens d'action de l'administration, ce corpus se présente en langues française et arabe. On trouvera également dans le n° 2 de la revue p. 79 à 107 le texte intégral de trois décrets exécutifs en date du 17 octobre 1994 portant respectivement sur les

attributions et le fonctionnement de l'agence de promotion, de soutien et de suivi des investissements ; le fonctionnement et la gestion des zones franches ; et en dernier lieu, celui relatif à la promotion de l'investissement, fixant les conditions de désignation et de délimitation des zones spécifiques.

– Algeria : the constitution, *Arab Law Quarterly* 9 (1), 1994, p. 107-129.

Texte intégral de la Constitution de la République Démocratique et Populaire d'Algérie.

– **Algérie : textes législatifs et réglementaires actuels en matière d'aménagement, urbanisme foncier, régularisation foncière et immobilière : 1985-1993**, Rachid Sidi-Boumedine (coord), Tours, URBAMA, 1994, p.m.

– BEDJAOUI Mohammed, MEBROUKINE Ali – Le nouveau droit de l'arbitrage international. *Journal du droit international* (4), déc. 1993, p. 873-912.

Historique de l'arbitrage en Algérie et réflexion à propos des particularités du nouveau texte, dont on trouvera en annexe la publication du décret législatif numéro 93-09 du 25 avril 1993.

– BELLOULA Tayeb – **Droit du travail**. Alger, Dahlab, coll. Droit pratique, 1994, 732 p.

Conçu comme un manuel des droits et des obligations en matière de droit du travail, cet ouvrage abondant s'adresse à tous ceux qui sont concernés par l'activité salariée. L'auteur, praticien et avocat à la Cour d'Alger développe tous les aspects de cette discipline juridique. Il articule son étude autour d'un axe historique en rendant compte de l'évolution législative et réglementaire du droit du travail, sans oublier les aspects juridictionnels et contentieux. De nombreuses annexes et tout particulièrement, une table chronologique de la législation du travail de 1962 à 1993 clôturent et enrichissent cet ensemble.

– BELLOULA Tayeb – **La réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles**. Alger, Dahlab, coll. Droit pratique, 1993, 203 p. et annexes.

– BEN ABDERRAHMANE Dahmane – Le nouveau droit algérien de l'arbitrage international, *Cahiers juridiques et fiscaux de l'exportation* (5), 1993, p. 1009-1028.

– BENNADJI Chérif – Propos sur le commentaire des décisions de justice, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* 32 (1), janv.-mars 1994, p. 45-51.

Suite à l'inculpation du directeur d'un journal algérois pour « délit d'écrit public », réflexions d'un juriste sur l'Etat de droit, la crédibilité de la justice et l'étendue de la liberté d'expression.

– BOULSANE (A.) – Les services du Chef du Gouvernement, *Idara* (1), janv.-juin 1994, p. 55-70.

Cet article développe les contours et le contenu des fonctions, à la fois politiques et administratives, du chef de gouvernement. Dans ses attributions de responsabilité et de contrôle au sein de l'appareil administratif et exécutif, le chef de gouvernement dispose d'un ensemble de services de soutien, dont l'auteur présente ici le schéma d'organisation.

– Dossier : Le nouveau dispositif législatif et réglementaire de protection sociale des salariés, *La lettre juridique* (11-12), 1994, p. 2-13.

En complément aux textes à caractère législatif et réglementaire publiés récemment dans le *JO* et relatifs à la protection sociale des travailleurs salariés susceptibles de perdre leur emploi, « *La lettre juridique* » consacre un numéro double aux principales mesures

envisagées dans ce nouveau dispositif juridique. Deux volets font l'objet de cette réflexion : l'une en matière de protection sociale dans le cas de compression des effectifs et du licenciement économique et l'autre concernant les garanties disciplinaires et le jugement social rendu en dernier ressort.

– HAMDAN Leïla – Le modèle de référence proposé par le code civil algérien, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* (2), avr.-juin 1994, p. 263-287.

Etude comparative de la notion de « bon père de famille » en droit civil français et algérien. Ce concept, inspiré du droit français et proposé par le code civil algérien est ignoré par la pratique jurisprudentielle.

– HAMZA (C.) – Les zones spécifiques dans le code des investissements, *Idara* (2), juill.-déc. 1994, p. 7-24.

Le code des investissements de 1993 reprend l'idée d'octroyer des avantages fiscaux pour stimuler les investissements potentiels. Selon la logique d'une stimulation en fonction de la localisation et dans la continuité des lois de planification, la présente démarche définit et analyse le régime des « zones à promouvoir ».

– L'investissement en Algérie : le nouveau régime juridique, *Revue algérienne des relations internationales*, (25), juil.-sept. 1993, 109 p. (Numéro spécial).

– KALFAT Choukri – Les aspirations conflictuelles du droit de l'adoption, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* (1), janv.-mars 1994, p. 7-29.

Exposé des positions respectives des défenseurs du droit musulman et des tenants du droit positif sur le droit de l'adoption en Algérie.

– KHALFAT Choukri – La protection juridique du toxicomane, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, (2), avr.-juin 1994, p. 253-262.

Analyse critique de la loi du 16 février 1985 relative à la protection et à la promotion de la santé, notamment dans le domaine de la protection des toxicomanes par l'instauration d'un régime des peines pour usage ou trafic de stupéfiants.

– KORICHE Hamed Nasr-Eddine – Les relations de travail dans le secteur public : changement de problématique et ruptures normatives, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques* (2), avr.-juin 1994, p. 239-251.

Exposé des principaux changements dans la législation du travail dans le secteur public en Algérie depuis 1988. En dépit de cette nouvelle politique juridique, des résistances persistent dans la pratique des relations de travail.

– LAACHEB (M.) – **La responsabilité en droit administratif**. Alger, OPU, 1994, 165 p. (édition en langue arabe).

– LAGGOUNE Walid – Questions autour du nouveau code des investissements, *Idara*, (1), janv.-juin 1994, p. 39-53.

Réflexions à propos du nouveau code des investissements abrogeant ainsi la loi du 12 juillet 1988 relative à l'orientation de l'investissement privé. L'auteur montre que le statut de l'investissement privé reste marqué par la persistance des incertitudes et que les procédés d'incitation mis en œuvre ne bouleversent pas fondamentalement la problématique. Simple recyclage des techniques antérieures, ces nouvelles dispositions illustrent aussi les difficultés « de passage de l'Etat de répartition à l'Etat de production ».

– LAVENUE Jean-Jacques – Le Haut Comité d'Etat algérien : une institution de fait à la marge de la Constitution, *Revue du droit public et de la science politique* (4), juill.-août 1994, p. 1001-1036.

L'auteur analyse l'inconstitutionnalité de la création du Haut Comité d'Etat, principal organe du pouvoir central, mis en place au lendemain du coup d'Etat de janvier 1992. L'échec de sa mission va concourir à institutionnaliser un véritable processus de « coup d'Etat » permanent et favoriser l'arrivée du général Zeroual deux ans plus tard.

– M.A.B. – La loi de finances pour 1994 (Dossier), *La lettre juridique* (1), 15 déc. 1993, p. 2-4.

Ce numéro consacre une large place aux grandes tendances de la nouvelle loi de finances pour 1994 qui constitue un instrument fondamental de régulation de la vie économique, financière et sociale du pays.

– MEBROUKINE Ali – Actualité du droit algérien de l'arbitrage international, *Revue de droit des affaires internationales* (3), 1994, p. 321-348.

Présentation des apports de la nouvelle loi en matière de fonctionnement de l'arbitrage international en Algérie : décret législatif n° 93-09 du 25 avril 1993.

– MEBROUKINE Ali – L'environnement juridico-économique de l'entreprise algérienne : l'environnement interne, *La lettre juridique* (2), 1994, p. 6-8.

Commentaire des lois du 12 janvier 1988 concernant le concept « d'entreprise publique économique » adoptées dans un contexte économique interne et international en mutation. Dans le cadre des réformes dont l'objectif est de conduire le pays vers l'économie de marché, l'auteur étudie l'évolution du régime juridique de l'organisation et de l'activité des entreprises publiques à partir de trois axes essentiels : l'environnement économique ; la consécration du concept d'autonomie de l'entreprise publique ; l'insertion progressive de l'entreprise publique dans l'économie de marché.

– MENOUEUR (M.) – Etat, marché et démocratie. Réflexions sur le problème de la transition en Algérie, *Revue algérienne des sciences juridiques, économiques et politiques*, (1), janv.-mars 1994, p. 77-91.

(Se reporter à la rubrique *Vie Politique*).

– Le nouveau régime juridique de l'investissement en Algérie – Dossier, *La lettre juridique* (0), 1993, p. 2-4.

Commentaire et explication du décret législatif numéro 93-12 du 6 octobre 1993, relatif à la promotion des investissements, axés autour des conditions de mise en œuvre de l'investissement, des avantages possibles et des garanties de l'investissement octroyés aux investisseurs potentiels nationaux ou étrangers.

– Plate-forme portant consensus national sur la période transitoire, *Idara* (1), janv.-juin 1994, p. 145-162.

Texte en langues française et arabe présentant l'organisation des instances de la période de transition, introduit par une brève analyse des objectifs politiques, économiques, sociaux et sécuritaires.

– RAHAL (B.) – La concession de service public en droit algérien, *Idara*, (1), janv.-juin 1994, p. 7-37.

Etude de la CSP (concession de service public) considérée comme l'un des trois modes classiques de gestion d'un service public. Ce dernier est organisé en concession lorsque sa gestion dépend d'un particulier investi de cette fonction au moyen d'une convention appelée « acte de concession ». L'auteur développe dans un premier temps, la nature juridique de la CSP en soulignant son caractère réglementaire et contractuel et en deuxième lieu, son régime juridique empreint d'une relative prégnance du « concessionnaire public ».

– SADOUDI (A.), BEN MOHAMED (M.) – Dossier : La loi de finances complémentaire pour 1994, *La lettre juridique* (13-14), 1994 p. 2-10.

Elaborée dans un contexte marqué par la mise en œuvre d'une politique de stabilisation économique, les auteurs présentent, une réflexion globale portant sur les différents aspects de la loi de finances complémentaire et une analyse succincte des principales options. Le dernier point de ce dossier retrace les principales dispositions fiscales édictées par le décret législatif numéro 94-08 du 26 mai 1994.

– SAIDOUNI Nacereddine – Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane *in* **Le waqf dans le monde musulman contemporain (XIX-XX^e siècles). Fonctions sociales, économiques et politiques.** Colloque d'Istanbul du 13 au 14 nov. 1992, BILICI Faruk (ed.), Istanbul, Institut français d'études anatoliennes (IFEA), coll. Varia Turcica, 26, 1994, p. 99-117.

– TAIB (E.) – Organisation administrative de l'Algérie : 1993, *Idara*, (1), janv.-juin 1994 p. 73-114.

Chronique de l'organisation administrative de l'année 1993 marquée par la nomination d'un nouveau chef de gouvernement en la personne de Rheda Malek. Divisée en trois parties, cette étude présente l'administration centrale, territoriale et spécialisée. Les nouveautés résident cette année dans la création d'institutions au niveau économique.

– ZEROUAL Abdelhamid – **Les questions préjudicielles devant les juridictions répressives. Contribution à l'étude de la théorie de la compétence.** Alger, OPU, 1994, 110 p.

Cet ouvrage consacré aux questions préjudicielles devant le juge pénal est la traduction de l'édition en langue française publiée en 1986 par ENAL (Entreprise Nationale du Livre). Cette nouvelle édition en langue arabe s'est enrichie d'une conclusion, de nombreuses références bibliographiques et d'un lexique des principaux termes utilisés. A noter aussi, la nouvelle préface rédigée par le directeur de l'Institut National de la Magistrature. Cependant, l'essentiel du contenu de cet ouvrage ne concerne que le droit français et l'étude portant sur le droit algérien ne constitue qu'une cinquantaine de pages.

– ZOUAIMIA Rachid – Le régime des investissements étrangers en Algérie, *Journal du droit international* (3), 1993, p. 569-598.

Constitution, admissibilité, protection juridique et avantages fiscaux et financiers de l'investissement étranger. (Se reporter à la Loi du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit).

MAROC

– ABOUHANI Abdelghani – Les pouvoirs dans la ville : multiplicité des centres de décision et attitudes des populations, *Correspondances* (14), janv. 1994, p. 9-14.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'une recherche sur la gestion urbaine menée par une équipe de l'Institut National de Rabat de l'Institut d'urbanisme de Montréal. Elle vise à saisir la perception qu'ont les habitants du système d'autorité en milieu urbain, c'est-à-dire comment la décentralisation est vécue par le citoyen. Une enquête a été menée à Meknès auprès de 87 ménages. Pour la population administration locale avec ses différents segments n'est qu'un échelon de l'étatique. Les équipements réalisés sont perçus comme étant le fait de l'Etat, force est de reconnaître que cette perception n'est pas totalement éloignée de la réalité.

– **Administration et développement.** Colloque de Casablanca du 28-29 avr. 1993, Amicale des Ingénieurs des Ponts et Chaussées de Rabat, Assoc. des

Inspecteurs des Finances, Confédération Générale Economique Marocaine. Casablanca, Editions Guessous, 1994, 273 p.

Les thèmes abordés au cours de ce colloque regroupent des communications sur : le rôle et la mission de l'administration ; les rapports de l'administration avec son environnement ; administration et efficacité ; administration et éthique ; l'administration de demain. Une contribution relative à l'Algérie : Benosmane Mahfoud, « Responsabilisation administrative et privatisation en Algérie ».

– AKLA Abdelhak – L'encadrement constitutionnel de l'espace administratif dans la constitution révisée en 1992, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (6), janv.-mars 1994, p. 9-17.

L'auteur, en partant du constat que la Constitution constitue le support référentiel de l'espace administratif, s'interroge sur la portée de ces dispositions constitutionnelles. Si la Constitution est considérée à juste titre comme la source principale du droit administratif, elle ne peut en aucune façon fonctionner comme un code administratif. La réflexion de l'auteur concernant les apports positifs en la matière, porte plus particulièrement sur l'exercice du pouvoir réglementaire, la Fonction Publique et la décentralisation territoriale dans la Constitution de 1992.

– AL AHNAF (M.) – Maroc. Le code du statut personnel, *Monde arabe Maghreb Machrek* (145), juill.-sept. 1994, p. 3-26.

Lancée en mars 1992 par l'Union de l'Action féminine (UAF), la campagne pour la révision de la Mudawwana a provoqué de violentes réactions (verbales) de la part des islamistes marocains, et un débat passionné entre les adeptes de l'ancien Code et les partisans de l'égalité entre les sexes. L'accusation « d'apostasie » a même été proférée contre les féministes. Craignant le développement d'une telle polémique et les enjeux politiques qui la sous-tendent, le roi Hassan II est intervenu personnellement pour y mettre fin, tout en concédant aux femmes quelques réformes qui sont loin de répondre aux revendications formulées. La volonté politique du Prince l'a encore une fois emporté, au Maroc, sur les initiatives venant du corps social. (Résumé revue).

– AL MAGHRIBI Abderrahmane – Maroc : le grand jeu du Roi, *Relations internationales et stratégiques* (14), juill.-sept. 1994, p. 78-88.
(Se reporter à la rubrique *Vie politique*).

– AMZAZI Mohieddine – Droits de l'homme et réforme de la procédure pénale au Maroc, *Archives de politique criminelle* (16), 1994, p. 119-128.

Développement de la loi de 1992, portant réforme de quelques règles de procédure pénale. Malgré un semblant d'ouverture, les nouvelles dispositions de ce texte, ne constituent pas de véritable rupture avec la version initiale du Code de procédure pénale.

– AMZAZI Mohieddine – Le code pénal marocain, *Revue de science criminelle* (1), janv. 1994, p. 93-98.

– AMZAZI Mohieddine – **Précis de droit criminel**, Rabat, Dar Nachr Al Maarifa, 1994, 280 p.
(Analyse *supra*).

– ANTARI M'hamed – L'exception d'illégalité et la loi numéro 41-90 relative aux tribunaux administratifs, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (9), 1994, p. 23-30.

Dans un Etat de droit, toute personne qui s'estime lésée par un acte administratif peut demander l'annulation de cet acte devant le juge de l'excès de pouvoir. Etude au Maroc de la position de la Cour suprême en matière d'exception d'illégalité et des solutions envisagées par la loi relative aux tribunaux administratifs. (*Cnrs-Francis*).

– BASRI Driss, BALMOND Louis, HAQUANI Zalmai, LAMOURI Mohamed et al. – **Actes du colloque. Le nouvel ordre mondial : réalité ou illusion ?** Casablanca, Eddif, 1994, 182 p.

– BASRI Driss, ROUSSET Michel, VEDEL Georges (eds) – **Le Maroc et les droits de l'homme. Positions, réalisations et perspectives.** Paris, L'Harmattan, coll. Edification d'un Etat moderne, 1994, 505 p.
(Analyse *supra*).

– BASRI Driss – **La décentralisation au Maroc de la commune à la région.** Michel Rousset (présent), Paris, Nathan, coll. Edification d'un État moderne, 1994, 271 p.

Bilan sur l'évolution de la décentralisation depuis l'indépendance au Maroc. Après une brève rétrospective historique des structures administratives marocaines, l'auteur présente le sujet en quatre parties : 1 – Exposition du cadre juridique et territorial de la commune ; 2 – analyse des consultations électorales successives ; 3 – mise en œuvre de la décentralisation (ressources humaines et matérielles) ; 4 – évaluation générale : les réalisations (les grands équipements, les zones d'activités économiques, le secteur socio-culturel et les services publics locaux) suivie des perspectives juridiques et politiques notamment de la région.

– BASRI Driss (dir.) – **Précis de fiscalité des collectivités locales et de leurs groupements.** Rabat, Impr. royale, 1993, 304 p.

– BENABDALLAH Mohammed Amine – Justice administrative et dualité de juridictions, *Revue juridique politique et économique du Maroc* (27), janv.-juin 1993, p. 37-56.

Point de vue sur le projet de création des tribunaux administratifs au Maroc : imitation déraisonnable du système administratif français, critique de l'extension aux juridictions administratives du domaine de la responsabilité contractuelle et extra-contractuelle de l'administration, nécessité d'une limitation des tribunaux administratifs au seul recours pour excès de pouvoir.

– BENABDALLAH Mohammed Amine – Le Conseil constitutionnel et la loi sur les paraboles. Note sous Décision du Conseil Constitutionnel numéro 37-94 du 16 août 1994, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (9), 1994, p. 9-22.

Contrôle politique du Conseil constitutionnel dans l'élaboration des lois au Maroc (*Cnrs-Francis*).

– BENABDALLAH Mohammed Amine – Réflexions sur la loi instituant les tribunaux administratifs, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (6), janv.-mars 1994, p. 19-27.

Publiée le 3 novembre 1993, la loi sur les tribunaux administratifs est entrée en vigueur au Maroc : Etude des objectifs, innovations et craintes vis-à-vis de cette loi. (*Cnrs-Francis*).

– BENOITHMANE Mohamed Larbi – La loi formation-insertion ou l'anti-chambre du droit, *Revue juridique politique et économique du Maroc* (27), janv.-juin 1993, p. 29-35.

Commentaire de la loi formation-insertion du 7 avril 1993. Appel pour la mise en place d'une structure spécialisée : une Agence nationale pour la promotion de l'emploi.

– BENYAHYA (M.) – La réforme de l'Ecole nationale d'administration publique : ambitions et limites, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (7-8), 1994, p. 25-35.

Depuis 1948, l'ENA du Maroc a connu de nombreuses réformes, jusqu'à celle de 1993 étudiée dans cet article : le contenu de la réforme, et les limites de celle-ci (inadaptation de la formation) conditions d'efficience de la réforme (meilleure motivation, moyens financiers plus importants). (*Cnrs-Francis*).

– BERNOUSSI Nadia – La loi organique relative au Conseil constitutionnel marocain, *Revue française de droit constitutionnel* (19), 1994, p. 627-641.

Analyse des dispositions de cette loi, votée confortablement en février 1994. A noter toutefois, l'abstention des parlementaires de l'opposition à ce vote.

– BOUHARROU Ahmed – Le statut social du travailleur-hétérogénéité et précarité, *Al Asas* (119), 1994, p. 11-16.

En droit du travail marocain, le statut social du travailleur est d'autant plus hétérogène et précaire qu'il est subordonné. La multiplication des catégories de travailleurs en fonction de la nature des travaux et de sa durée ont abouti à exclure de la législation sociale de nombreux travailleurs. L'auteur analyse l'arrêté régissant le personnel stable et le personnel temporaire et note l'exclusion de certains travailleurs ruraux, l'existence des statuts particuliers, et les manifestations de la précarité du statut : inefficacité du droit du licenciement (niveau collectif et individuel), absence de protection du travailleur (incapacité, accident, maladie), déséquilibre des droits et des obligations de l'employeur et du travailleur.

– BOUDAHRAIN Abdellah – **Eléments de droit public marocain**. Paris, L'Harmattan, coll. Logiques juridiques, 1994, 356 p.

Cet ouvrage se prévalant d'une acception large du droit constitutionnel, traite non seulement des sources et des institutions fondamentales de ce système, mais encore d'autres aspects non moins importants afférents à l'administration territoriale, au statut et à la protection des citoyens (nationalité, libertés et droits humains, contrôle juridictionnel de l'administration, situation légale des étrangers), ainsi qu'à certains problèmes spécifiques du Maroc politique (politique extérieure, fiscalité et dépenses de l'Etat, situation d'exception, rôle de l'armée, rapports entre l'Etat et la religion). L'auteur cherche à souligner les apports comme les carences du système marocain de gouvernement, en mettant en exergue la dichotomie entre le formel et le réel. (D'après présentation éditeur). Une bibliographie sélective de travaux universitaires, ouvrages et articles de revues scientifiques concernant les divers domaines abordés dans cette étude, complète l'information du lecteur.

– BOUDAHRAIN Abdellah – **Droit judiciaire privé au Maroc**. Rabat, Babil, 1994, 366 p.

– BRAHIMI Mohamed – La mobilité dans la fonction publique, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (9), 1994, p. 31-41.

Etude dans la fonction publique au Maroc des avantages de la mobilité, des différents types de mobilité et du droit et la pratique de la mobilité. (*Cnrs-Francis*).

– CALLIES DE SALIES Bruno – Le Maroc à la recherche d'un nouvel équilibre, *Défense Nationale* (2), févr. 1994, p. 119-130.

Analyse du projet définitif de réforme constitutionnelle. Les diverses innovations marquent une progression de l'Etat de droit, une évolution du régime vers une monarchie parlementaire, donc un renforcement des pouvoirs du parlement. Aux élections législatives en septembre 1993 la majorité sortante connu un repli, mais l'opposition n'obtint pas la majorité et refusa de participer au gouvernement.

– **Les Chefs d'Etat face au droit à l'autodétermination et à l'impératif de la sauvegarde de l'unité nationale et territoriale.** Abdelhadi Boutaleb (présent.). Colloque de Fès avr. 1994, Rabat, Académie du Royaume du Maroc, coll. Session, 1994, 148 et 188 p.

Ce document regroupe l'ensemble des communications de la première session de 1994, portant sur un thème des plus délicats pour la stabilité internationale, « la relation dialectique entre les principes de droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le droit des Etats à préserver leur unité territoriale ». La problématique se situe au niveau de la position de la communauté internationale et dans l'application de certains principes adoptés par les Nations Unies. Cette publication se présente en deux parties, l'une en langues française et anglaise et l'autre entièrement en langue arabe, articulée autour de trois axes. Le premier est consacré à la définition des concepts du droit à l'autodétermination et du droit à la sauvegarde de la souveraineté nationale et de l'unité du territoire national en application des résolutions des Nations Unies. Le deuxième étudie la portée constitutionnelle des droits et des obligations des chefs d'Etat dans le cadre du respect du droit à l'autodétermination. Le troisième examine la problématique du caractère conflictuel ou contradictoire entre les lois nationales et internationales et le droit d'ingérence.

– Conseil Constitutionnel, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (6), janv.-mars 1994, p. 115-129.

Rassemblés sous la rubrique « actualités juridiques », le lecteur trouvera un ensemble de textes et documents consacrés spécifiquement au Conseil Constitutionnel marocain, ainsi que la publication du Titre IV de la Constitution révisée le 4 septembre 1992. A titre comparatif, se reporter au décret numéro 87-1414 du 16 décembre 1987 portant création du Conseil Constitutionnel de la République tunisienne ainsi qu'au texte français relatif au Conseil Constitutionnel de France et publiés ici.

– **Dahir portant création du CNJA. Règlement intérieur du CNJA.** Rabat, CNJA, 1994, 43 p.

Texte du 20 février 1991 portant création du CNJA et de son règlement intérieur, introduit par l'exposé des motifs du Dahir.

– DAOUDI Abderrahim – **L'organisation et la réglementation du tourisme au Maroc.** Casablanca, M.K. Bennani éditeur, 1994, 364 p.

Seule la partie relative aux textes législatifs qui régissent cette activité économique concerne cette rubrique. Pour la globalité de l'ouvrage, essentiellement axé sur le développement économique du pays et en l'occurrence, le tourisme, se reporter à la rubrique Economie-Démographie.

– **Droit et pratique au Maroc.** Najib Ba Mohammed (présent.), Fès, Univ. Sidi Mohamed Ben Abdellah, Fac. des Sciences. Juridiques. Economiques. et Sociales, 1994, 204 et 74 p.

– Ecole Nationale d'Administration Publique. *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (7-8), avr.-sept. 1994 ; p. 139-149.

Regroupés sous la rubrique « actualités juridiques » présentation des textes relatifs à la réforme de l'ENAP notamment le décret numéro 2-93-412 du 29 octobre 1993.

– EL FEKKAK Mhamed – **Réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles : recueil des textes législatifs,** présentés et commentés par M. El Ferrak, Casablanca, SONIR, 1993, 449 p.

– EL FEKKAK Mhamed – **Répertoire de la législation du travail.** Casablanca, Al Wahda al arabia, 1994, 1175 p.

– EL FEKKAK Mhamed – **Sécurité sociale et mutualité : recueil des textes législatifs**, classés et présentés par M. El Ferrak, Casablanca, SONIR, 1993, 128 p.

– FILALI MEKNASSI Rachid – **Femmes et travail**. Omar Azziman (avant-prop.). Casablanca : Editions Le Fennec, coll. Marocaines citoyennes de demain, 1994, 119 p.

Le présent ouvrage se propose de rapprocher des points de vue idéologiquement divergents à propos de l'accès au travail des femmes. L'auteur y analyse la réalité de l'emploi des femmes et du statut juridique de leur travail. Dans la première partie il exploite des données statistiques officielles pour décrire les caractéristiques de l'emploi féminin et ses failles que sont le chômage et le sous-emploi. Dans la seconde partie il énonce l'état du droit social au féminin, du droit au travail, de la protection sociale et l'évaluation qu'il convient d'en faire à la lumière du droit international.

– HAFIANI Chakib – Régime de la protection sociale au Royaume du Maroc, **Cahiers juridiques et fiscaux de l'exportation** (6), 1994, p. 1303-1310.

– HAFIANI Chakib – La convention franco-marocaine, cadre juridique et avantages, **Cahiers juridiques et fiscaux de l'exportation** (2), 1995, p. 359-370.

Développement du champ d'application de la convention tout particulièrement le cadre juridique et le traitement fiscal.

– HARAKAT Mohamed – **L'Audit dans le secteur public au Maroc. Cas de la Cour des comptes. t. 2**, Rabat, Babel, 1994, 206 p.

L'auteur énonce ici des principes destinés à guider les personnes engagées dans l'instauration de structures d'audit au sein de leurs organisations. La dialectique de cet ouvrage met en évidence une triple préoccupation : déterminer les contraintes auxquelles se heurte l'audit dans sa globalité ; définir les répercussions de l'environnement sur la rationalisation des mécanismes et des structures d'audit ; déterminer les conditions de développement de l'audit dans le secteur public. Cet ouvrage écrit par un praticien de l'audit est articulé autour de quatre idées maîtresses : les cabinets étrangers d'audit et la problématique de l'appropriation sociale des techniques modernes d'audit ; l'audit et les préalables politiques spécifiques (institutionnalisation, décentralisation, mise en œuvre des structures internes d'audit dans les organisations publiques) ; la dimension politico-administrative de l'audit (contrôle social, communication, démocratisation de sa gestion publique) ; les déterminants endogènes (la formation continue des auditeurs, l'apprentissage, la capitalisation des expériences). – (D'après présentation de l'éditeur).

– GHALLAH Abdelkrim, HASBI Aziz, IHRAI Said, GUIBAL Michel et al. – **Trente années de vie constitutionnelle au Maroc : édification d'un Etat moderne**. Driss Basri, Michel Rousset et Georges Vedel (eds.), Paris, LGDJ, 1993, 702 p.

Ouvrage collectif sur la pratique constitutionnelle au Maroc pour l'édification d'un Etat moderne. L'ouvrage traite le fait gouvernemental au Maroc, les rapports entre les pouvoirs, le Conseil Constitutionnel, les collectivités locales et enfin, la révision de la Constitution. (Extrait revue *Prologues*).

– JELLOUL Mohamed – Les tribunaux administratifs. *in* Spécial enseignement, **Al-Asas**, 1994, p. 29-34.

Suite à la réforme du système judiciaire marocain par l'institution des tribunaux administratifs en 1990, cet article en note les raisons techniques, juridictionnelles et administratives ; il détaille l'organisation et la composition du tribunal administratif, précise sa compétence et la procédure administrative contentieuse. Il soulève enfin les problèmes potentiels que peut poser l'application de la loi 41-90.

– KHATTABI Mustapha – Le statut des magistrats administratifs marocains, *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération*, (2) mai-sept. 1994, p. 208-219.

Etude portant sur l'exercice de la fonction de magistrat dont le système de recrutement est lié à la vie politique et sociale. Après un bref développement comparatif des divers modes de recrutement dans les pays européens, les USA et l'ex-Union soviétique, l'auteur aborde le système marocain et traite premièrement des questions relatives à la formation et au recrutement des magistrats des tribunaux administratifs et en second lieu des garanties d'indépendance accordées à ces juges à l'égard des pouvoirs législatifs et exécutif.

– LAHLOU Aziz, FIKRI Abdelkebir, TADLAOUI Hamid, GHOMARI Mohamed, GUIBAL Michel – Spécial constitution, *Le nouveau siècle. Revue de stratégie* (8), févr. 1994, p. 19-125.

Après une introduction théorique sur le droit constitutionnel, la nouvelle Constitution de 1992 fait l'objet d'une série d'articles commentant les nouvelles dispositions et les changements qu'elle entraîne. Sommaire des contributions : A.L., Constitution et Droits de l'Homme; A.F., L'élargissement des compétences du juge constitutionnel; H.T., L'évolution constitutionnelle au Maroc; M.G., La problématique de la démocratie locale au Maroc; H.G., La suprématie constitutionnelle au Maroc. On trouvera en annexe, le texte intégral de la Constitution et tableaux de la répartition des candidats et des élus par tendance politique. Les changements sont interprétés comme une avancée démocratique.

– LAMZOUZI Mohamed – **Code de commerce : recueil des textes législatifs**. Casablanca, Impr. Najah El Jadida, 1993, 212 p.

– **Maroc aujourd'hui 1994**. Information (Minist.) Rabat, juil. 1994, 242 p.
Rapports officiels des départements ministériels marocains retraçant les grands traits économiques et politiques de l'évolution des différents secteurs pendant l'année 1993. L'auteur traite les aspects financiers (subventions, ressources, humains (nombre et qualité) et constitutionnels (références juridiques, organisations nationales et internationales). On y trouve également les projets en cours de réalisations et les résultats obtenus.

– MESSAOUDI Layachi – Les instruments juridiques de régulation du marché foncier. *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (9), p. 53-64.

Au Maroc, l'intervention des pouvoirs publics pour le rééquilibrage du marché foncier devient une nécessité impérieuse. Les mesures prises par les pouvoirs publics marocains pour combattre la spéculation foncière et la pénurie de terrains urbanisables se sont révélées en réalité d'une efficacité toute relative. D'où la nécessité pour lui de mener à l'avenir une politique volontaire d'ensemble inspirée, dans la mesure du possible et du nécessaire, des expériences étrangères en la matière. (*Cnrs-Francis*).

– **Organisation Marocaine des Droits de l'Homme à travers ses communiqués et déclarations, déc. 1992-mai 1994**. Casablanca, Les Editions Maghrébines, 1994, 213 p.

(Se reporter à la rubrique *Vie politique*).

– RAOUNAK Abdelhadi – Dans le sillage de la révision constitutionnelle. Le renouveau régional au Maroc, *Revue juridique et politique. Indépendance et coopération* (2), mai-sept. 1994, p. 113-125.

La région figure aux termes de l'article 94 de la constitution de 1992, parmi les collectivités locales décentralisées. Le découpage futur devra repenser l'assise spatiale de la région pour favoriser un rééquilibrage inter-régional. La région devra être dotée

d'organes régionaux, indépendants du pouvoir central et disposer de compétences législatives et financières.

– Responsabilité médicale et expertise médicale, *Revue marocaine de droit et d'économie du développement* (32), 1994, 196 p. (Numéro spécial).

Tous les aspects de la responsabilité médicale sont traités dans ce numéro spécial : responsabilité du médecin, du chirurgien y compris les plasticiens, l'expertise médicale au civil et au pénal, la formation médicale en réparation juridique de dommages corporels. Jusqu'en 1980, au Maroc très peu de procès sont engagés contre des médecins. L'étude de la jurisprudence depuis cette date montre que les actions se multiplient, il serait souhaitable que la législation soit développée dans ce domaine.

– ROUSSET Michel – **Le Service public au Maroc**. Rabat, Editions La Porte, 1994, 246 p.

La notion de service public est au centre du droit administratif depuis au moins un siècle et la préoccupation du juriste est de cerner la réglementation qui lui est applicable. L'auteur s'y emploie dans le cas du Maroc en l'examinant sous un angle historique et en le replaçant dans le cadre de l'évolution des idées politiques. L'organisation des services publics est aussi analysée comme l'agencement de moyens humains, matériels, financiers, techniques et pas seulement juridiques (approche de science administrative). Les dimensions économiques et humaines du service public y sont également prises en compte. L'étude est structurée en trois parties : théorie générale du service public ; le service public administratif ; le service public industriel et commercial.

– SEBTI LAHRICHI Fadéla – **Répertoire de la législation marocaine : Novembre 1912-Août 1994**. Abdessadek Rabiah (préf.), 3^e éd. revue et mise à jour, Paris, LGDJ, 1994, 508 p.

– SEFIANI Kaoutar – **La législation foncière : recueil de textes**. Amina Touhami (collab.), Moulay Cherif Tahiri (dir.), Rabat, éd. de la Direction de la planification et de la programmation, 1994, 381 p.

– ZEJJARI Ahmed – Le contentieux du domaine public, *Revue marocaine d'administration locale et de développement* (6), janv.-mars 1994, p. 29-45.

– ZKIK Said – **La répression de l'abandon de famille en droit marocain**. Rabat, Arabian Al Hilal, 1994, 118 p.
Publication issue de la thèse de l'auteur soutenue en juin 1984 à l'université Mohammed V à Rabat.

MAURITANIE

– BOUBOUTT Ahmed Salem Ould – La nouvelle constitution mauritanienne, *Revue du droit des pays d'Afrique* (815), mai 1994, p. 129-161.

– The Islamic Republic of Mauritania : the constitution, *Arab Law Quarterly*, (4), 1994, p. 375-393.
Dispositions générales et principes fondamentaux de la constitution soumise à référendum le 12 juillet 1991. (103 articles).

TUNISIE

– BELHAJ HAMOUDA Ajmi – L'asile politique à l'épreuve de l'extradition, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 53-77.

Analyse des rapports entre le droit d'asile et l'extradition et étude d'un cas particulier, le terrorisme, dans ses relations avec l'asile politique.

– BEN HALIMA Sassi – Les instruments de coopération judiciaire, rapport de Tunisie, *Revue internationale de droit pénal* (1-2), janv. 1994, p. 487-491.

– BOURAOUI Soukeïna – Droit de la famille et relations familiales à la lumière des dernières réformes juridiques, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 119-140.

A la lumière des réformes intervenues en 1993 du code de statut personnel en Tunisie, l'article analyse les aspects nouveaux introduits dans les relations entre époux, entre parents et enfants et souligne le rôle important du juge dans le droit de la famille.

– BOURAOUI Soukeïna (ed.) – **Etudes et recherches en droit de l'environnement**. Tunis, Cérès éditions, coll. Travaux de la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis, 1994, 259 p.

Deux ans après la conférence de Rio en juin 1992, le discours sur l'environnement n'apparaît plus seulement comme un discours de la société sur le milieu naturel, mais aussi comme un discours de la société sur elle-même, secrétant de nouvelles normes et procédures juridiques et donnant naissance à une nouvelle branche du droit. Il s'agit, comme le rappelle Soukaina Bouraoui, d'un droit en construction qui se rattache au domaine des DH., mais il participe aussi de l'ensemble des règles qui régissent la coopération internationale. La jeunesse de ce droit est également attestée au regard des contributions qui composent cet ouvrage collectif qui sont pour la plupart, le résultat de récentes recherches de troisième cycle. Si la démarche n'a pas de prétention exhaustive, elle n'en demeure pas moins une contribution au développement d'une vision comparée du droit de l'environnement. – (Extrait résumé revue *Correspondances*).

– BOURAOUI Soukeïna – Réformes juridiques et relations familiales. *in Structures familiales et rôles sociaux*. Institut Supérieur de l'Education et de la Formation Continue, Tunis 3-4 févr. 1994, Tunis, Cérès Editions, coll. Sources, 1994, p. 187-201.

L'auteur analyse les récentes réformes juridiques intervenues dans le droit de la famille tunisien afin de dégager les nouvelles inscriptions du féminin et du masculin à travers ces nouvelles dispositions. Première constatation : une plus grande égalité entre homme et femme au niveau d'une réciprocité dans l'échange économique que constitue le mariage (restitution de la dot dans les différents cas de rupture avant et après consommation du lien marital) et dans la demande de divorce. Cependant une assymétrie fondée sur le privilège de la masculinité et des liens agnatiques concerne les notions de chef de famille et d'entretien (*nafqa*). On note une plus forte institutionnalisation de la famille par le renforcement du rôle du juge de la famille dans certains litiges (notamment la conciliation). La création du fonds de garantie de la pension alimentaire et de la rente de divorce est une nouveauté qui consacre le rôle interventionniste positif de l'Etat en matière familiale.

– CHERIF Slaheddine, KAMOUN Maher – **L'entreprise publique en Tunisie. Précis de droit**. Tunis, CERP, 1994, 515 p.

L'auteur s'adresse aux étudiants, chercheurs et enseignants du droit des entreprises publiques ainsi qu'aux gestionnaires et personnels de ces entreprises. Il délimite les contours juridiques de la notion d'entreprise publique, en décrit et commente le cadre. Traite des régimes de droit (création, organisation, fonctionnement, gestion) et énonce les règles régissant les statuts du personnel.

– CHIKHAOUI Leila – La protection de l'environnement en Tunisie : enjeu international et stratégie interne, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 313-373.

Evaluation de l'expérience tunisienne en matière de protection de l'environnement au double niveau, international et interne.

– **Code de procédure pénale.** Tunis, Impr. Officielle, 1994, 99 + 97 p. (édition bilingue).

Mise à jour du code de procédure pénale publié en langues française et arabe et introduit par le texte de la Loi du 24 juillet 1968, portant refonte du Code de Procédure Pénale.

– **Code du travail 1994 (révisé et mis à jour).** Tunis, Promo-Services, 1994, 214 et 185 p. (Edition bilingue).

Révision de la Loi numéro 66-27 du 30 avril 1966, portant promulgation du Code du travail. On trouvera en annexe, le texte du Décret du 25 mai 1973 relatif à la procédure de fixation des salaires; le texte de la Convention Collective Cadre; et la liste des références des textes modificatifs du Code du travail.

– **Code électoral.** Tunis, Impr. officielle, 1993, 80 p. (Edition bilingue).

– **Code pénal 1994.** Tunis, Impr. Officielle, 1994, 80 et 88 p. (Edition bilingue).

Texte intégral des dispositions générales, infractions diverses et contraventions du Code pénal tunisien publié en langues française et arabe en 1994. Ce texte comporte abrogations, rétablissements ou modifications d'articles apportés au cours des ans. En appendice, on trouvera les cinq décrets, modifiant le taux des amendes pénales.

– DAOUD Zakya – Les femmes tunisiennes. Gains juridiques et statut économique et social. *Monde arabe Maghreb Machrek* (145), juil.-sept. 1994, p. 27-48.

Malgré certaines hésitations apparues au cours de l'évolution, parfois heurtée, des régimes successifs de Habib Bourguiba et de Zine el Abidine Ben Ali, le statut juridique de la femme a connu de nouvelles avancées, notamment en 1993, qui se sont traduites, dans les domaines de l'enseignement, du planning familial, du travail, par des progrès conséquents. (Résumé Revue).

– **Droits de la femme et de la petite fille en Tunisie.** Tunis, CREDIF, 1994, 40 p.

Sorte de vademecum sur les droits de la femme et de la petite fille d'après le code de statut personnel tunisien et en rapport avec les conventions internationales de l'ONU, des droits de l'homme, de la protection et des droits de l'enfance, de l'UNESCO pour le droit à l'éducation et à la culture sans discrimination sexuelle.

– HACHEM Mohamed Larbi – L'arbitrage international dans le nouveau code de l'arbitrage, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 33-51.

Analyse du code tunisien de l'arbitrage, tant dans sa lettre que dans son esprit et au regard des règles de l'arbitrage international et du droit français et du droit suisse.

– **Incitations aux investissements. Dispositions légales et réglementaires.** Mustapha Kamel Nabil (préf.), Tunis, ministère du Plan, 1994, 299 p.

Recueil des textes législatifs et des décrets d'application du code d'incitation aux investissements. Cette publication, utile aux promoteurs et investisseurs, comprend 3 parties : 1) loi n° 93-120 du 27.12.1993 portant promulgation du code d'incitation aux investissements et code – 2) décrets d'application (dispositions générales, incitations communes, incitation à l'exportation, développement régional, développement agricole, environnement, économie d'énergie, formation-recherche-développement, technologie, nouveaux promoteurs, petites entreprises et petits métiers – 3) Textes réglementaires ayant trait aux domaines liés à la réalisation de l'investissement.

– KNANI Youssef – L'entreprise, l'Etat et le droit : réflexions sur les insuffisances du droit commercial tunisien, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 79-117.

A travers une analyse critique des structures, des activités et des difficultés de l'entreprise en Tunisie, l'article tente de dégager les grandes lacunes du code de commerce tunisien.

– Loi n° 94-36 du 24 février 1994, relative à la propriété littéraire et artistique, *Revue tunisienne de communication*, vol. 25, janv.-juin 1994, p. 83-94.

– MEZGHANI Nébila, KALLEL Sami – Droit tunisien et télévision cablée, *Revue tunisienne de droit*, 1993, p. 159-218.

Etude technique sur les différentes opérations de cablage de la télévision tunisienne, au regard de la législation en la matière. Affirmation sur la nécessité de doter la Tunisie d'une législation globale pour une meilleure gestion de la nouvelle technologie de cablage.

– MISSAOUI Karim – Le cadre de droit des affaires internationales, *Revue de droit des affaires internationales* (6), janv. 1995, p. 740-748.

Bibliographie en langue arabe

Droit musulman

– الأرموي -. كتاب الحاصل من المحصول في أصول الفقه، الجزء الثاني .-

- al-'ARMAWĪ - "Kitāb al-Ḥaṣil min al-Maḥṣūl fi 'uṣūl al-fiqh" t.2, Benghazi : Gāmi'at qār yūnis, 1994, 1188 p.

– الأسد (ناصر الدين) -. المرأة في الإسلام .-

- al-'ASAD (NASIR ad-DĪN) - La femme dans l'islam. *al-Manāhil* (43), mars 1994, p. 178-186.

• Après avoir exposé les droits de la femme, la liberté et le rang social qui sont les siens dans l'islam, l'auteur met en cause le fiqh dans la perte de ces droits et rappelle la différence entre la chariaa, d'essence divine, qui fait de la femme l'égale de l'homme et le fiqh, de fabrication humaine, qui réduit à néant les droits inaliénables de la femme.

– بناني (فريدة)،- حق تصرف الزوجة في مالها : حق شرعي وقويو تشريعية.-

- BINNĀNĪ (FARĪDA) - Le droit de la femme à disposer de ses biens : Droit légitime et limites législatives. Marrakech : Maṭba'at tinnal, 1994, 120 p.

• Etude doctrinale comparative du droit de la femme à disposer de ses biens dans la chari'a et la Mudawwana "code du statut personnel" au Maroc. L'auteur s'appuie sur une forte argumentation tirée du Coran et de la Sunna pour démontrer que dans la chari'a ce droit est acquis à la femme et sans conditions, ceci afin de démontrer que la Mudawwana en vigueur actuellement est de loin en régression par rapport à ce droit. L'ouvrage se compose de la façon suivante : Présentation du docteur Ahmad Al Khamlichi, introduction, chap.1- Approche analytique du Droit de la femme à disposer de ses biens ; chap.2- Limites des concordances entre les sections de la Mudawwana en ce qui concerne le droit de la femme à disposer de ses biens ; chap.3- Limites des concordances entre les dispositions de la Mudawwana et les autres lois marocaines ; Chap.4- La gestion des biens de la femme : droit légitime et limites législatives. Une importante bibliographie clôture cet ouvrage. (Ahmed Chaouachi).

- الجريري السلاوي (أحمد) ، النجار (مصطفى) ، تحقيق -. النوازل الفقهية للعلامة أحمد بن الفقيه الجريري السلاوي .-

- al-ĠARĪRĪ as-SALĀWĪ ('AḤMAD), an-NAĠĠĀR (MUṢṬAFA), ed. - "Al-nawāzil al-fiqhiyya" d'al-Ġarirī as-Salawī. Salé : al-Ḥizāna al-'ilmiyya aṣ-ṣabihīyya, 1994, 351 p.

• Soixante années de jurisprudence musulmane portant sur des questions de la vie quotidienne, dans les domaines religieux, sociaux ou économiques.

- الروكي (محمد) .- نظرية التقعيد الفقهي وأثرها في اختلاف الفقهاء .-

- ar-RŪKĪ (MUḤAMMAD) - **La théorie de la codification du fiqh et ses effets sur les divergences entre les fuqaha'**. Rabat : Kulliyat al-'adāb wa al-'ulūm al-insāniyya, 1994, 607 p.

- سلامة (محمد) ، إعداد -. نظرية العقد في الفقه الإسلامي من خلال عقد البيع .-

- SALĀMA (MUḤAMMAD) ed. - **La théorie du contrat dans le Fiqh vue à travers le contrat de vente**. Rabat : Wizārat al-awqāf wa aṣ-ṣū'ūn al-islāmiyya, 1994, 622 p.

• Présentation du contexte dans lequel le contrat de vente a fait son apparition. L'auteur étudie les règles générales du contrat de vente en droit musulman ; les différents contrats d'accompagnement du contrat de vente et termine par une analyse comparative des règles générales du contrat de vente entre droit musulman et droit positif.

- شعبان (زكي الدين) .- الأحكام الشرعية للأحوال الشخصية .-

- ŠA'BĀN (ZAKI ad-DĪN) - **Le statut personnel selon la Charia**. Benghazi : Manšūrāt Ġāmi'at qār yūnis, 1993, 735 p.

- العابدي (محمد العلوي) .- الأموال في الفقه المالكي .-

- al-'ĀBIDĪ (MUḤAMMAD al-'ALAWĪ) - **Les biens dans le droit malékite**. Casablanca : Afrique Orient, 1994, 253 p.

- ماء العينين (حمداتي) .- الصورية في الشريعة والقانون .-

- MĀ' al-'AYNAYN (ḤAMDĀTĪ) - **Le subterfuge dans la chariaa et le droit**. Rabat : Arabian al-Hilal, 1994, 241 p.

• Etude approfondie du subterfuge en droit musulman appuyée par une jurisprudence abondante et les points de vue des différents chefs de file des Ecoles juridiques musulmanes. Une analyse comparative avec le droit positif général, ainsi que le droit marocain en vigueur en est faite ici. Ce livre contient une importante bibliographie en droit musulman. (Ahmed Chaouachi).

- ميكو (محمد) .- المرأة والولاية والتعدد والطلاق .-

- MĪKŪ (MUḤAMMAD) - **La femme, la tutelle, la polygamie et le divorce**. *al-Manāhil* (43), mars 1994, p. 207-246.

• Commentaire du droit et de la jurisprudence en matière de tutelle, polygamie et divorce.

- النعيم (عبد الله أحمد) ، أمين (حسين أحمد) ، تقديم -. نحو تطوير التشريع الإسلامي .-

- an-NA'ĪM ('ABD al-LLĀH 'AḤMAD) - **Vers la réforme de la législation musulmane**. 'AMĪN (ḤUSAYN 'AḤMAD), préf. Le Caire : Sinā, 1994, 248 p.

- يوسف (يوسف إبراهيم) -. إنفاق العفو في الإسلام بين النظرية والتطبيق .-

- YŪSUF (YŪSUF 'IBRĀHĪM) - **Les dons surrogatoires en islam entre la théorie et la pratique.** Qatar : Wizārat al-'awqāf waš-šū'un al-'islāmiyya, 1993, 160 p.

• Essai théorique et pratique sur la notion coranique de "dons surrogatoires". Proche de l'aumône légale ou zakkat la notion de 'afu désigne un surplus. Le thème de l'ouvrage porte sur le transfert d'un bien quelconque qu'on pourrait placer aux besoins du développement économique, par le biais des banques islamiques. L'affectation peut s'étendre à la création d'institutions à caractère social, à des syndicats professionnels, à des associations étudiantes, des partis politiques, des ligues à caractère philanthropiques etc.

Droit positif

MAGHREB-MONDE ARABE-GÉNÉRALITÉS

- بلان (فرنسوى بول) ، زدكي (رابحة) -. قانون الالتزامات والعقود طبعة عربية -
فرنسية مع فهرس تحليلي .-

- BLANC (François-Paul), ZADKĪ (RĀBĤA) - **Droit des obligations et des contrats : édition arabe et française, avec tables analytiques.** Casablanca : Socheppress University, 1994, 575 p.

- العبدلي (عبد المجيد) ، البجاوي (محمد)، تقديم -. قانون العلاقات الدولية .-

- al-'IBDALLĪ ('ABD al-MAGĪD) - **Le droit des relations internationales.** al-BIGĀWĪ (MUĤAMMAD), préf. Tunis : Dār 'aqwās, 1994, 623 p.

• Excellent manuel de droit international. Tableaux, graphiques et reproduction de textes internationaux importants font de cet ensemble une référence importante pour le jeune chercheur.

- عمر (عبد الفتاح)، كوتدجيان (جورج)، السيد (محمود)، محافظة (علي)، القزق (سليم)،
السيد (مصطفى)، الشرفي (سلوى) -. التربية على حقوق الانسان والديمقراطية في الوطن
العربي. في كتاب : " الندوة العربية حول التربية على حقوق الانسان والديمقراطية" .-

- 'UMAR ('ABD al-FATTĀH), KŪTDĠIYĀN (Georges), as-SAYYID (MAĤMŪD), MUĤĀFAZA ('ALĪ), al-QIZQ (SALĪM), as-SAYYID (MUṢṬĀFA KAMĀL), aš-SĀRFĪ (SALWĀ) - **L'éducation aux droits de l'homme et de la démocratie dans le monde arabe.** Tunis : al-Ma'had al-'arabī li ḥuqūq al-insān, 1994, 248 p.

• Cet ouvrage réunit les actes de la rencontre (Tunis, 15-20 février 1993) organisée par l'Institut arabe des droits de l'homme et diverses autres institutions arabes ou tunisiennes. Les communications étudient la culture politique démocratique, la liberté académique, la place des droits de l'homme dans l'enseignement et dans l'information des pays arabes, les obstacles à sa diffusion (en particulier dans les zones de conflit). Les recommandations faites à l'issue de la rencontre appellent à la cessation de l'état d'urgence dans les pays arabes, attirent l'attention sur la politique d'Israël en Palestine, demandent la levée des sanctions internationales contre la Libye et l'Irak. Elles préconisent, dans l'enseignement, l'union de l'authenticité et de la modernité, l'inclusion dans les programmes de la matière droit de l'homme et l'abandon de toute enseignement contraire aux droits de l'homme. Elles soulignent l'importance de la liberté académique et demandent aux États de ne pas mettre obstacle à la création et au travail des associations défendant les droits de l'homme.

- غزبول برادة (محمد) -. تسوية النزاعات التجارية الدولية : الواقع والآفاق .-

- GAZĪWIL BARRĀDA (MUHAMMAD) - L'arbitrage commercial international : réalité et perspectives. *Mağallat al-mulḥaq al-qadā'i* (28), mars 1994, p. 58-88.

- منون (احمد المنوني) -. آفات الدستور في المنطقة العربية .-

- MANNŪN ('AHMAD al-MANNŪNĪ) - Les tares de la constitution dans le monde arabe. *al-Mustaqbal al-'arabī* (187), sept. 1994, p. 110-114.

• La constitution dans les pays arabes est rarement l'émanation du peuple ou l'élaboration d'un groupe élu et mandaté publiquement. Elle est de trois sortes : 1- Constitution octroyée : un don du prince, du gouvernant. 2- Constitution à l'aspect double : un aspect théorique et un autre utopique. 3- Constitution absconse : difficile à comprendre donc à appliquer. Ces trois types de constitution ont d'après l'auteur tous un point commun, c'est d'être "de la poudre aux yeux" pour les observateurs et lettre morte pour la ou les nations(s) concernée(s). La constitution avec ces amendements, lois d'exception et autres arrangements devient antidémocratique et prend pour cible les libertés individuelles et collectives et les droits de l'homme et du citoyen.

ALGÉRIE

- إدريس (بو كرا) -. تطور المؤسسات الدستورية في الجزائر منذ الإستقلال من خلال

الوثائق والنصوص الرسمية. ج 1 و ج 2 .-

- 'IDRĪS (BŪKARĀ) - **Le développement des institutions constitutionnelles en Algérie depuis l'indépendance à travers les documents et textes officiels**, vol. 1 et 2. Alger : Diwān al-maṭbū'āt al-ġāmi'iyya, 1994, 255 et 373 p.

• En prenant comme point de départ les Accords d'Evian, ces deux volumes recensent les textes officiels et les documents en fonction des périodes marquantes de la vie constitutionnelle algérienne. Le tome I comprend les textes du cessez-le-feu et la Constitution de 76. 5. De la mise en application de la Constitution de 76 jusqu'à la nouvelle Constitution de 89. Quant au tome II, il couvre la période allant de la Constitution de 89 à la démission du président Chadli le 11 janvier 1992.

- أعراب (بلقاسم) -. مسقطات الحق بالحضانة في قانون الأسرة الجزائري والفقہ الإسلامي .-

- A'RĀB (BILQĀSIM) - Les conditions privatives du droit de garde dans le code de la famille algérienne et la doctrine musulmane comparée. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (1), 1994, p. 150-139.

- بلحاج (العربي) -. دعوى المسؤولية التقصيرية في القانون القضائي الجزائري .-

- BILHĀĠ (al-'ARBĪ) - La responsabilité restrictive dans le droit pénal algérien. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (2), 1994, p. 410-363.

- خلوفي (رشيد) -. قانون المسؤولية الادارية .-

- ḤALLŪFĪ (RAŠĪD) - **Le droit de la responsabilité administrative**. Algèr : OPU, 1994, 150 p.

• Dans la première partie, l'auteur traite des différents types de responsabilités administratives (définition jurisprudentielle et dispositions législatives de la responsabilité administrative). Dans la seconde, il traite du régime légal du préjudice dans la responsabilité administrative : le préjudice réparable, les conditions du dédommagement et les règles d'évaluation du préjudice.

- دنوني (هجيرة) -. النظام المالي للزوجين في التشريع الجزائري.-

- DANŪNĪ (HAĠĪRA) - Le régime financier des deux conjoints dans la législation algérienne. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (1), 1994, p. 168-152.

- رحمانى (أحمد) -. نزع الملكية من أجل المنفعة العمومية .-

- RAHMĀNĪ ('AHMAD) - L'expropriation pour cause d'utilité publique. *'Idāra*, 4 (2), 1994, p. 5-57.

• L'ouvrage examine les instruments administratifs de l'expropriation pour utilité publique. La fonction du juge dans le contrôle de la légalité des mesures requises y compris dans les procédures d'urgence ; l'indemnisation.

- صالح زراوى (فرحة) -. وظيفة المراقبة الحسابية لمندوبي الحسابات في الشركات

التجارية.-

ŞĀLIH ZARĀWĪ (FARHA) - La fonction du contrôle comptable des commissaires aux comptes dans les sociétés commerciales. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (1), 1994, p. 194-169.

- صدراتى -. اجتهاد الغرفة الادارية للمحكمة العليا اجتهاد غير معروف .-

- ŞADRĀTĪ - La jurisprudence de la chambre administrative de la Cour suprême : une jurisprudence non connue. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (1), 1994, p. 136-124.

• La publication de la jurisprudence de la Cour suprême est un garant des libertés publiques et du droit.

- عوابدى (عمار) -. الطبيعة الخاصة لقانون الاجراءات القضائية الادارية .-

'AWĀBDĪ ('AMMĀR) - La nature sui generis de la procédure administrative contentieuse. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (1), 1994, p. 228-195.

- عوابدى (عمار) -. المادة 169 مكرر من قانون الاجراءات المدنية الجزائري وفكرة القرار.-

- 'AWĀBDĪ ('AMMĀR) - L'article 169 bis du code de procédure civile algérien et la notion de décision préalable. *Revue algérienne des sciences juridiques économiques et politiques*, 32 (2), 1994, p. 472-438.

- محيو (أحمد)، أنجق (فائز)، ترجمة، بيوض (خالد)، ترجمة.- المنازعات الإدارية.-

- MAHYŪ ('AHMAD), 'ANĠAQ (FĀ'IZ), trad., BAYYŪD (ĤĀLID), trad.- *Les contentieux administratifs*. Alger : OPU, 1993, 274 p.

LIBYE

- أبو زريدة (مختار علي) -. محاسبة المرتبات وفقا للتشريعات الليبية .-

- 'ABŪ ZARĪDA (MUĤTĀR 'ALĪ) - *La comptabilité des traitements selon les législations libyennes*. Tripoli : À compte d'auteur, Limassol : al-GANŪB, 1994, 550 p.

- النظام الجماهيري -.

- Le système jamahirien.- s.l. : al-Ġāmi'a al-maftūḥa, 397 p.

MAROC

- المناهل -.

- *al-Manāhil*, (41), févr. 1993, 430 p. ann., (numéro spécial).

• La revue al-Manāhil, publication du ministère marocain des Affaires culturelles consacre un numéro spécial à la Constitution marocaine du 4 sept. 1992. Ce numéro se compose de deux parties : l'une contenant des études et des analyses sur le droit constitutionnel marocain et l'autre essentiellement documentaire regroupant tous les projets et les textes constitutionnels marocains depuis le règne de Moulay 'Abd al-'Aziz jusqu'à la constitution de 92, reproduite en plusieurs langues, arabe, anglaise, et espagnole.

Le lecteur trouvera ci-dessous l'ensemble des contributions portant sur ce thème : 1 - Introduction présentée par Sinacer Mohamed 'Allal, ministre des Affaires culturelles p. 21-28. 2- Etat de droit ou la deuxième libération du Grand Maghreb par Arkoun Mohamed p. 30-32. 3- Impressions en marge de la nouvelle constitution marocaine par Merad Ali, p. 33-43. 4 - Vue générale de la constitution du Royaume à la lumière de la législation constitutionnelle dans l'islam par An-Nasiri Mohammed al-Makki p. 46-61. 5- La deuxième constitution marocaine par Butaleb 'Abd al-Hadi p. 62-68. 6- Les notions d'allégeance et de prince héritier au maroc par Ibn Mansour Abdelwahhab p. 69-82. 7 - Les garanties de l'indépendance de la justice dans les constitutions hassanniennes par Az-Zigari Ahmad et Girari Abdalwahhid p. 83-104. 8 - La parlement et la constitution dans le document diplomatique d'hier par Tazi Abdelhadi p. 105-114. 9 - Exemples des aspirations du Maroc à une vie constitutionnelle par. Mannuni Muhammad p. 115-139. 10 - Regard sur certaine compétences du commandeur des croyants à travers la constitution marocaine par Wild-Bah Muhammad al-Muhtar p. 140-149. 11 - Les acquis démocratiques contenus dans la constitution du 4 sept. 92 par Ma al'Aynayn Hamdati Chabihuna p. 150-164. 12 - Des constantes constitutionnelles inchangées = originalité, identité, ordre et engagement par Hajnacir Muhammad p. 165-200. 13 - La constitution et la pratique extérieur du Maroc par Bukantar al Hasan p. 201-212. 14 - La révision constitutionnelle du 4 sept. 92 par Mu'tasim Muhammad p. 213-229. 15 - Les caractéristiques spécifiques de la constitution de 92 en matière d'application du droit international au Maroc par An-Nasir Abdelwahid p. 230-252. 16 - L'encadrement constitutionnel du champ administratif dans la constitution de 92 par Aqla Abdelwahid p. 253-262. 17 - Transfer de la constitution de la langue arabe à la langue anglaise par Abu Talib Muhammad p. 264-274. (Ahmed Chaouachi).

- ابن سلامة (عبد الرحيم) -. الذمة و الآلية في الشريعة الاسلامية والقوانين الوضعية -.

- 'IBN SALĀMA ('ABD ar-RAḤĪM) - La responsabilité et la capacité dans le droit musulman et le droit positif. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (29), déc. 1994, p. 68-77.

• La responsabilité et la capacité dans le droit des obligations et des contrats. Etude comparée de la chariaa et des droits positifs.

- ابن لمقدم (الطيب) -. عدم تطبيق النص القانوني وآثاره -.

- 'IBN LAMQADDAM (at-TAYYIB) - La non application du texte juridique et ses effets. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (29), déc. 1994, p. 110-117.

• Commentaire d'un arrêt de la cour suprême.

- الأزهر (محمد) ، درميش (عبد الله)، تقديم -. حقوق المؤلف في القانون المغربي -.

- al-'AZHAR(MUḤAMMAD) - Les droits d'auteur dans le droit marocain. DARMIS ('ABD al-LLĀH), préf. Casablanca : À compte d'auteur, 1994, 400 p.

• La première partie examine et définit le droit d'auteur dans la législation marocaine ; la seconde porte sur l'arsenal juridique de la protection de la propriété littéraire et artistique. La dimension comparatiste adoptée par l'auteur permet d'isoler les lacunes de la législation marocaine en la matière.

- اقلعى دريوش (عبد القادر) -. مسؤولية محافظ الملكية العقارية في التشريع المغربي. -

- 'AQAL'Ī DRĪWĪŠ ('ABD al-QĀDIR) - La responsabilité du conservateur de la propriété foncière dans la législation marocaine. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (29), déc. 1994, p. 100-109.

• La responsabilité civile du conservateur : sa nature juridique, les conditions de l'exercice de la fonction et les juridictions compétentes.

- البخاري (أمينة جبران)، البخاري (أحمد) -. القانون الإداري. -

- al-BUHĀRĪ ('AMĪNA ĠIBRĀN), al-BUHĀRĪ ('AḤMAD) - **Droit administratif**. Marrakech : PUMAG, 1994, 280 p.

• Manuel de droit administratif enrichi de travaux pratiques. On peut y trouver des documents et textes législatifs ainsi qu'une jurisprudence commentée.

- البخاري (أمينة جبران) -. القضاء الإداري. -

- al-BUHĀRĪ ('AMĪNA ĠIBRĀN) - **La justice administrative**. Marrakech : PUMAG, 1994, 493 p.

• Recueil des arrêts de la cour suprême, chambre administrative : introduction et commentaires.

- البصري (إدريس)، إشراف -. الوجيز في جبايات الجماعات المحلية وهيئاتها. -

- al-BAṢRĪ ('IDRĪS), ed. - **Précis de fiscalité des collectivités locales et des organismes indépendants**. s.l. : s.n., 1994, 334 p.

- بلمير (السعدية) -. عن وضع المرأة في القانون المغربي. -

- BILLMĪR (as-SA'DIYA) - Sur la situation de la femme au regard du droit marocain. *al-Manāhil* (44), juin 1994, p. 65-76.

• La situation de la femme dans le droit positif marocain : droit des obligations des contrats et droit de la famille.

- بنيس (خالد) -. دعاوى الحالة المدنية. -

- BINNĪS (ḤĀLID) - **Les contentieux relatifs à l'état civil**. Rabat : Ġam'iyat tanmiyyat al-buḥūt wa ad-dirāsāt al-qaḍā'iyya , 1994, 345 p.

• Ce premier ouvrage fait état de la jurisprudence civile, et reproduit, en annexe, l'ensemble des textes et actes émanant des ministères de la Justice, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, relatifs à l'état civil.

- تجاني (عبد اللطيف) -. كناش التعريف والحالة المدنية وقوته الإثباتية في القانون المغربي. -

- TIĠĀNĪ ('ABD al-LAṬĪF) - Le registre d'identification et d'état civil et sa force de preuve dans le droit marocain. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (29), déc. 1994, p. 130-143.

- تعديل محاور المدونة.-

- Les propositions d'amendements du texte de la Moudawwana. *al-Manāhil* (44), juin 1994, p. 5-19.

- حركات (محمد) -. تدقيق المؤسسات العمومية وثقافة التغيير.-

- HAKĀT (MUḤAMMAD) - Audit des établissements publics et culture du changement. *Revue marocaine d'audit et de développement* (2-3), 1994, p. 9-16.

• La combinaison de plusieurs facteurs pouvant justifier la nécessité de la mise en oeuvre de l'audit dans le secteur public et l'application du programme gouvernemental de modernisation de la gestion administrative. M. B.

- الحمزاوي (موحى) ، النوري (عبد الحليم)، تقديم .- مسؤولية المحامي في التشريع

المغربي.-

- al-HAMZĀWĪ (MŪHĀ) - La responsabilité de l'avocat dans la législation marocaine. an-NŪRĪ ('ABD al-ḤALĪM), préf. Casablanca : Librairie Idéale, 1994, 187 p.

• Naissance et évolution de la profession d'avocat au Maroc.

- الدرقاوي (عبد الله) -. اوصاف الالتزام في الفقه الاسلامي والقانون الوضعي .-

- ad-DARQĀWĪ ('ABD al-LLĀH) - Les caractéristiques de l'obligation dans le droit musulman et le droit positif. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (29), déc. 1994, p. 78-99.

• Les notions de condition et de délai dans le droit musulman et le droit positif.

- السراج (أحمد) -. قانون الاجراءات الجنائية وحقوق الانسان .-

- as-SARRĀĠ ('AHMAD) - Le code de procédure pénale et les Droits de l'Homme. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (29), déc. 1994, p. 4-67.

• Le code de procédure pénale a intégré les Droits de l'Homme dans les principes fondamentaux de la justice pénale.

- الطالبی (زينب) -. جوانب من معاناة الامهات من أجل حقوق الاولاد .-

- at-ṬALBĪ (ZAYNAB) - Aspects des difficultés des mères à défendre les droits des enfants. *al-Manāhil* (44), juin 1994, p. 44-64.

• La condition féminine face aux embûches de la législation et de la jurisprudence en matière de garde et de pension alimentaire.

- عز (سعيد) ، العلمي المشيشي (محمد الإدريسي)، تقديم .- العمل القضائي المغربي في

مجال نزاعات الشغل الفردية.-

- 'IZZ (SA'ID) - La jurisprudence marocaine en matière de conflits individuels du travail. al-'ALAMĪ al-MAŠĪSĪ (MUḤAMMAD al-IDRĪSĪ), préf. Casablanca : s.n. : 1994, 319 p.

• Analyse comparée en matière de conflit du travail.

- الكشور (محمد) -. قانون الأحوال الشخصية مع تعديلات 1993 -

- al-KAŠBŪR (MUHAMMAD) - **Code du statut personnel et les amendements de 1993.** Casablanca : À compte d'auteur, 1994, 437 p.

• Le droit civil marocain à la lumière des timides avancées du statut personnel et particulièrement du statut délicat de la femme, dans une société très attachée à ses prérogatives masculines, entachées d'un lourd passif méditerranéen.

- محجوبي (محمد) -. المسؤولية المدنية للمحامي عن أخطائه المهنية -

- MAḤĠŪBĪ (MUHAMMAD) - La responsabilité civile de l'avocat pour faute professionnelle. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (28), mars 1994, p. 143-162.

• La responsabilité civile de l'avocat est engagée chaque fois que son client est lésé et que cette lésion a pour origine une faute professionnelle sur l'affaire liant par contrat l'avocat à la personne qu'il représente.

- المصطفى (خطابي) -. القانون الدستوري والمؤسسات السياسية -

- al-MUŠTAFĀ (ḤATTĀBĪ) - **Droit constitutionnel et institutions politiques.** Marrakech : À compte d'auteur, 1994, 215 p.

• Précis de droit constitutionnel, revu et augmenté en fonction de la dernière révision constitutionnelle de 1992. Le concept d'"Etat de droit", intégré dans le droit constitutionnel marocain est largement développé dans cette réédition.

- الورياعلي (حسن) -. إشهار العقود السينمائية -

- al-WIRYĀĠLĪ (HASAN) - La publicité des contrats cinématographiques. *Mağallat al-mulḥaq al-qaḍā'i* (28), mars 1994, p. 122-129.

• Commentaire du Dahir du 25 juin 1949 portant sur la publicité des contrats.

MAURITANIE

- ابن الزايد بن أبي (محمد بن الحبيب) ، ولد سعد (محمد المختار) ، تحقيق ، ابن البراء (يحيى) ،

تحقيق -. ميكانيزمات البنى القبلية بين الثبات والتغير من خلال مسألة العاقلة -.

- IBN az-ZĀYID IBN 'ĀBĪ (MUHAMMAD IBN al-HABĪB), WILD SA'D(MUHAMMAD al-MUḤTAR), ed., IBN al-BARRĀ' (YĀḤYA), ed. - Les mécanismes des structures tribales, entre permanence et changement d'après le cas d'al'aqila (les personnes membres d'un clan ou d'une tribu, majeures et saines d'esprit et de corps). *Mašādir* (1), 1994, p. 5-57.

• Edition scientifique d'un texte de Mohamed ibn Habib ibn az-Zayid ibn Abi (1919-1338) intitulé : "kachf al-iltibass wa daf' al-waswass 'an qismati al-asdass" (Lever les ambiguïtés et chasser l'hypocondrie sur le partage par sixième). Il s'agit d'un recueil de fatwas du cheykh sur la conformité ou non à la loi islamique de certains aspects du droit coutumier des tribus mauritaniennes relatifs au paiement de la diyya (dédommagement) en cas d'homicide involontaire. L'auteur de l'édition de ce texte pense que ces fatwas et leurs commentaires donnent une idée sur l'organisation tribale et le mode de fonctionnement des relations entre clans sur la base d'un cas de droit coutumier traité par un alim qui fait autorité en matière de fiqh.

TUNISIE

- بلخيرية (مصطفى أحمد) ، الصباغ (رشيد)، تقديم -. رسالة القاضي -. -

- BILHĪRIYYA (MUSTAFA' AHMAD) - **La mission du juge.** as-SABBĀĠ (RASĪD), préf. Tunis : Mu'assat 'Abd al-karīm ibn 'Abd al-Ilāh, 1994, 129 p.

• Étude sur le métier de magistrat : sur le plan technique et sur le plan de l'éthique. Cette étude est réalisée à partir de l'expérience personnelle de l'auteur, qui a été lui-même juge auprès des tribunaux tunisiens.

- بوعلي (محمود) -. القضاء في تونس، تراث ثلاثة آلاف سنة -. -

- BŪ 'ALI- (MAH.MŪD) - **La magistrature en Tunisie. Un patrimoine de 3000 ans.** Tunis : Ministère de la justice, s.d., 101 p.

• Histoire de l'institution judiciaire tunisienne de l'origine jusqu' à nos jours. L'auteur veut démontrer que le pouvoir judiciaire prend ses racines dans un patrimoine multiculturel et ancien de trois mille ans.

- الشريف (محمد الحبيب)، جمع -. دستور الجمهورية التونسية -. -

- aš-ŠARĪF (MUHAMMAD al-HABĪB), ed. - **Constitution de la République Tunisienne.** Sousse : Dār manšūrāt al-mayzān, 1994, 98 p.

- الشريف (محمد الحبيب)، جمع -. مجلة الأحوال الشخصية -. -

- aš-ŠARĪF (MUHAMMAD al-HABĪB), ed. - **Code du statut personnel.** Sousse : Dār al-māyẓān, 1994, 288 p.

• Texte intégral du Code du statut personnel, enrichi de commentaires, de jurisprudence, d'études doctrinales et d'une présentation de mémoires et thèses portant sur le sujet.

- الشريف (محمد الحبيب) -. صندوق ضمان النفقة وجراية الطلاق -. -

- aš-ŠARĪF (MUHAMMAD al-HABĪB) - **La caisse de garantie des pensions alimentaires (nafaqa) et les frais de justice en cas de divorce.** Sousse : Dār al-mayzān, s.d., 76 p.

• Cet ouvrage fait le point sur les mesures prises par le chef de l'Etat tunisien en 1992, concernant le versement de la rente de divorce et des pensions alimentaires aux ayants-droit (épouse ou enfants). Ces mesures sur la protection juridique et sociale sont fondées sur la notion d'utilité, en faveur des plus démunis. Ces décisions mettent en jeu les caisses de garantie (rente de divorce et pension) et la caisse nationale de sécurité sociale, les diverses sources de financement possibles et traitent de l'organisation d'une coordination entre les caisses.

- المرزوقي (منصف) ، بن صالح (محمد)، تقديم -. حقوق الإنسان الرؤيا الجديدة -. -

- al-MARZŪQĪ (MUNŠIF) - **Droits de l'Homme : la nouvelle vision.** IBN ŠALIĤ (MUHAMMAD), préf. Tunis : Dār 'aqwās, 1994, 181 p.

- نظام تشجيع الإستثمارات : النصوص القانونية والتطبيقية -. -

- **Incitations aux investissements : Dispositions légales et réglementaires.** Tunis : al-Gumhuriyya at-tūnisiyya, 1994, 314 p.

• Recueil des lois et décrets d'encouragement à l'investissement en vigueur en Tunisie.